



◆ **NOTE MENSUELLE DE CONJONCTURE** ◆

JUILLET-AOUT 2006



**Bank Al-Maghrib
Administration Centrale
Direction des Etudes et des Relations Internationales**

**Adresse postale : 277, Avenue Mohammed V - BP. 445
Rabat - Maroc**

Téléphone : (212) 37-70-26-26

Fax : (212) 37-20-67-68

[http:// www.bkam.ma](http://www.bkam.ma)

Le souci qui préside à la rédaction de cette note est avant tout celui de la rapidité. Elle est préparée sur la base des données disponibles à la fin du mois considéré. Celles-ci ne couvrent par conséquent pas nécessairement la même période pour l'ensemble des secteurs.

SOMMAIRE

	Page
VUE D'ENSEMBLE	4
DEVELOPPEMENTS MONETAIRES ET FINANCIERS	
Réglementation	9
Liquidité du marché	15
Interventions de Bank Al-Maghrib	16
Taux d'intérêt	17
Agrégats de monnaie	19
Marchés de capitaux	23
Cotation des devises	25
FINANCES PUBLIQUES	28
PRIX	31
PRODUCTION	
Agriculture	36
Pêches maritimes	38
Energie	40
Mines	44
Industrie	45
Tourisme	47
EMPLOI	48
OPERATIONS COMMERCIALES ET FINANCIERES AVEC L'ETRANGER	50
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	
Principaux indicateurs	58
Marchés des capitaux	60
Marchés des changes	61
Marchés des matières premières	63
Principaux évènements internationaux	69
CHRONOLOGIE	71

DEVELOPPEMENTS MONETAIRES ET FINANCIERS

Le resserrement des trésoreries bancaires, intervenu en **juillet** 2006, a amené Bank Al-Maghrib à injecter des liquidités par le biais des avances à 7 jours sur appels d'offres et celles à 24 heures. Toutefois, face à l'amplification des excédents en **août**, parallèlement au renforcement des réserves nettes de change, des retraits de liquidités ont été effectués principalement à travers les reprises de liquidités à 7 jours sur appels d'offres.

Dans ces conditions, le taux interbancaire, qui s'était établi à 3,32% en **juillet**, est revenu à 3,21% en **août**, la tendance baissière des autres taux d'intérêt s'étant poursuivie à l'exception de la rémunération assortissant les dépôts à 1 an auprès des banques laquelle a marqué une augmentation.

S'agissant de l'agrégat de monnaie M3, il s'est accru, en **juillet**, de 2,6%, en liaison avec le renforcement des avoirs extérieurs nets et des concours à l'économie respectivement de 4,3% et de 3,2%, les créances nettes sur l'Etat ayant baissé de 3,6%. Au niveau des composantes de la masse monétaire, la circulation fiduciaire a augmenté de 5,3%, les dépôts à terme de 4%, et la monnaie scripturale de 1,4%, tandis que la hausse des comptes d'épargne s'est limitée à 0,9%.

Sur le marché des capitaux parallèlement à l'aisance qui a caractérisé la trésorerie de l'Etat, le Trésor a fortement réduit ses recours au marché des adjudications **au cours des mois de juillet et d'août**. En revanche, sur le marché boursier, la capitalisation boursière a poursuivi sa tendance haussière, sous l'effet notamment de l'introduction, en juillet, de la société Addoha, l'indice MASI ayant renoué avec la hausse en août, après une légère dépréciation en juillet.

En août 2006 et par rapport au mois précédent, le dirham s'est apprécié, en moyenne mensuelle, de 0,99% à l'égard du yen japonais, de 0,85% face au dollar américain et de 0,34% par rapport au franc suisse. Il s'est, en revanche, déprécié de 1,85% vis-à-vis de la livre sterling et de 0,19% contre l'euro.

FINANCES PUBLIQUES

Au terme des **sept premiers mois de 2006**, la situation du Trésor s'est soldée par un excédent budgétaire de près de 2,8 milliards, à la faveur d'une amélioration de 7,6% des recettes ordinaires, chiffrées à 89 milliards de dirhams, en relation avec la hausse des recettes fiscales ainsi que de celles des monopoles. En regard, les dépenses globales se sont accrues de 10,3% pour atteindre 86,3 milliards, dont 72,4 milliards au titre des charges courantes, lesquelles ont augmenté de 7,3% sous l'effet, notamment, de la progression des dépenses de compensation. Compte tenu du règlement d'arriérés de paiement pour un montant de 3,6 milliards, le déficit de caisse ressort à 722 millions de dirhams. Ce dernier, ainsi que les sorties nettes de capitaux au titre de la dette extérieure, d'un montant de 2,7 milliards, ont été couverts par des ressources mobilisées sur le marché des adjudications.

PRIX

En juillet 2006, l'indice du coût de la vie a accusé une baisse mensuelle de 0,6% après celle de 1,2% enregistrée en juin. Cette décélération s'explique par la diminution des prix des produits alimentaires de 1,8%, au lieu de 2,8% durant le mois précédent. En revanche, l'indice des prix des produits non alimentaires s'est accru de 0,3%.

En moyenne des sept premiers mois de l'année 2006, l'indice global a progressé de 2,9% au lieu de 0,9% une année auparavant, en raison de l'accélération de la hausse des prix aussi bien des produits alimentaires que non alimentaires, passée respectivement de 0,6% à 3,2% et de 1,3% à 2,7%.

PRODUCTION

Agriculture

D'après les dernières estimations du ministère de l'Agriculture, la **récolte des trois principales céréales**, au titre de la campagne 2005-2006, s'est élevée à 89 millions de quintaux contre 42 millions de quintaux lors de la campagne précédente.

Afin de permettre le lancement et le bon déroulement de la nouvelle campagne, les pouvoirs publics ont pris une **série de mesures** destinées à inciter les agriculteurs à activer le travail des sols, à utiliser les semences sélectionnées et à développer la mécanisation du secteur à travers notamment l'octroi de crédits bonifiés.

La **collecte des céréales**, effectuée du 30 juin à fin août 2006, a porté sur 19,2 millions de quintaux, en expansion de plus de deux cinquième par rapport aux quantités collectées à la même période de la campagne précédente. A l'inverse, les importations se sont contractées de 38,5 % pour revenir à 6 millions de quintaux.

Au terme de la campagne d'exportation 2005-2006, **les livraisons d'agrumes**, de l'ordre 538.200 tonnes, ont progressé de 10%. Dans le même temps, **les ventes de primeurs** ont atteint 540.200 tonnes et se sont accrues de 4,6% d'une année à l'autre.

Pêches maritimes

A l'issue du 1er semestre 2006, la **production de la pêche côtière**, chiffrée à 266.200 tonnes, s'est contractée de 9,2 %. En revanche, les **ventes de produits halieutiques** ont augmenté de 2,1% à fin juillet 2006, pour atteindre 161.500 tonnes.

Energie

Au terme des sept premiers mois de l'année 2006, l'électricité totale appelée s'est élevée à près de 12 milliards de kWh et les ventes correspondantes ont atteint 10,8 milliards de kWh, en hausse respectivement de 7,7% et de 8,4%. Dans le même temps, la **production de produits pétroliers**, s'est établie à 3,5 millions de tonnes et a accusé une baisse de 8,3% d'une année à l'autre. S'agissant de la consommation totale de produits pétroliers, elle a stagné, au terme des cinq premiers mois de 2006, à son niveau de l'an passé.

Mines

La **production de phosphates bruts**, chiffrée à l'issue des sept premiers mois de cette année à 15,8 millions de tonnes, a diminué de 1,4% par rapport à la même période de 2005, en relation avec la baisse de la demande globale. A l'inverse, la production et les exportations **d'engrais** demeurent favorablement orientées.

Industries de transformation

L'activité des industries de transformation s'est globalement raffermie en juin tant d'un mois à l'autre qu'au regard de la même période de l'année précédente. Si la situation s'est dégradée dans la chimie et la parachimie, un net redressement a marqué les industries métallurgiques et alimentaires qui ont tiré profit de la très bonne orientation de la demande locale. De même, le secteur du cuir et de la chaussure a réalisé d'importants progrès à la faveur d'un courant d'exportation soutenu. Enfin, les industries textiles ont connu un regain de dynamisme suscité par l'amélioration de la demande étrangère d'articles de bonneterie et de vêtements confectionnés.

TOURISME

A fin juin 2006, le **nombre des arrivées de touristes** a progressé de 17%, pour totaliser 2,6 millions. Les nuitées recensées par les hôtels classés se sont chiffrées à 7,8 millions, se sont accrues de 7% et le taux d'occupation s'est établi à 48% au lieu de 46% à la même date de l'année précédente. De leur côté, les **recettes de voyages**, estimées à 26,8 milliards au **terme des sept premiers mois de 2006**, se sont améliorées de 28,6%, d'une année à l'autre.

EMPLOI

Au deuxième trimestre 2006, la population active a atteint 11.408.000 personnes, accusant ainsi une augmentation de 2,2% par rapport au même trimestre de l'année précédente, le taux d'activité étant resté quasiment stable, à 52,3%. Les créations nettes d'emploi ont atteint 604.000 nouveaux postes, du fait essentiellement de l'orientation favorable de l'activité des secteurs de l'agriculture, du BTP et des services. Aussi, le taux de chômage est il revenu de 11,1% à 7,7% d'une année à l'autre.

OPERATIONS COMMERCIALES ET FINANCIERES AVEC L'ETRANGER

Au terme des sept premiers mois de l'année 2006, la balance commerciale a dégagé un déficit de 55,4 milliards de dirhams, accusant ainsi une hausse de 12,9%, moins prononcée toutefois que celle de 21,4% observée à l'issue de la même période de 2005. Quant au taux de couverture, il s'est établi à 52,1% au lieu de 52,4% l'année précédente.

Les importations ont atteint 115,7 milliards de dirhams et ont progressé de 12,2%, en relation avec l'accroissement de 22,2% des achats de produits énergétiques et l'élargissement de 9,7% des autres importations, notamment de biens d'équipement (+16,3%), de demi-produits (+ 10,8%) et de biens de consommation (+6,3%).

Parallèlement, **les exportations**, évaluées à 60,3 milliards de dirhams, se sont accrues de 11,6%, sous l'effet principalement des ventes d'acide phosphorique (+ 28,9%), d'engrais naturels (+22,1%), de vêtements confectionnés (+13,9%) et de composants électroniques (+14%). En revanche, les livraisons de produits alimentaires ont stagné d'une année à l'autre.

Les transferts effectués par les Marocains résidant à l'étranger et les recettes de voyages ont progressé, en un an, respectivement de 16,5% et de 28,6% pour atteindre 26,1 milliards et 26,8 milliards de dirhams. Pour leur part, les recettes au titre des investissements et prêts privés étrangers se sont chiffrées à 12 milliards de dirhams et les dépenses correspondantes se sont élevées à 9,2 milliards de dirhams.

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Principaux indicateurs

La croissance de l'économie mondiale demeure soutenue et devrait atteindre 5,1% sur l'ensemble de l'année 2006, au lieu de 4,8% en 2005. Cette évolution est attribuable à la vigueur de la reprise aux Etats-Unis, en dépit d'une décélération du rythme de progression du PIB américain au 2^{ème} trimestre, dans les principaux pays d'Asie et dans la zone euro. Sous l'effet du raffermissement de la demande mondiale et dans un contexte marqué par l'augmentation des tensions géopolitiques, les prix du pétrole ont continué de s'accroître pour s'élever en moyenne à 72,5 dollars en juillet 2006, ce qui a favorisé une accélération de l'inflation. Celle-ci demeure toutefois dans l'ensemble relativement contenue, et ce, en liaison essentiellement avec les resserrements monétaires opérés par les principales Banques centrales, notamment la Réserve fédérale et la Banque centrale européenne.

Marchés des capitaux

A la faveur de la consolidation des bénéfices des entreprises et des opérations de fusions acquisitions, les indices des **principaux marchés boursiers** ont progressé en août 2006. Quant aux rendements des **emprunts publics** à 10 ans, ils ont laissé apparaître un repli ayant pour origine l'accroissement des pressions inflationnistes.

Marchés des changes internationaux

Les marchés des changes internationaux se sont caractérisés au courant des mois de juillet et d'août 2006 par la tendance baissière du dollar, liée notamment aux anticipations d'un statu quo monétaire aux Etats-Unis d'ici fin 2006.

Marchés des matières premières

En juillet 2006, sur le marché mondial des **produits agricoles**, les cours du blé, du sucre, du café et de l'huile de soja ont accusé un recul au regard du mois précédent, sous l'effet des prévisions à la baisse de la production mondiale, en relation notamment avec les conditions climatiques défavorables dans les principales régions productrices.

Sur le **marché des métaux**, les cotations du cuivre, du plomb et du zinc ont repris leur mouvement haussier en liaison avec la forte demande industrielle, conjuguée au déficit croissant des stocks détenus au London Metal Exchange (LME).

Les cours du **pétrole**, qui ont atteint le 13 juillet un niveau jusque là inégalé à 78,40 dollars le baril, ont en moyenne progressé de 32,5% au terme des sept premiers mois de l'année, comparativement à la même période de 2005.

Parallèlement à la forte progression des achats spéculatifs, engendrée par les incertitudes liées à la hausse persistante des prix du pétrole, à l'affaiblissement du dollar et à la recrudescence des tensions géopolitiques, les cours de l'**or** ont poursuivi leur ascension pour atteindre en moyenne 4.1778 dollars l'once en juillet 2006.

REGLEMENTATION

Circulaire relative à l'octroi de crédits immobiliers en dirhams aux personnes physiques étrangères non-résidentes et à la mise en place de cautions en faveur de banques étrangères.

En date du 1^{er} août 2006, l'Office des changes a habilité les banques intermédiaires agréés à octroyer des crédits immobiliers en dirhams aux personnes physiques étrangères non résidentes, ainsi qu'à émettre des cautions en faveur des banques étrangères qui accordent des prêts à des personnes physiques étrangères non résidentes destinés à acquérir des résidences au Maroc et ce, à hauteur de 70% de la valeur du bien à acquérir. Pour bénéficier de cette facilité, la personne étrangère concernée doit effectuer un apport en devises minimum de 30% du prix du bien immeuble à acquérir ou à construire.

Circulaires relatives à la normalisation de la formule du chèque et de la lettre de change.

Bank Al Maghrib a précisé dans ses circulaires numéro 12/G/06 et numéro 13/G/06 du 7 juillet 2006 relatives respectivement à la normalisation de la formule du chèque et de celle de la lettre de change, les caractéristiques techniques à observer lors de leur confection et ce comme préalable à leur prochaine dématérialisation.

Circulaire relative aux cautions.

En date du 15 août 2006, l'Office des changes a autorisé les banques intermédiaires agréés à émettre ou accepter un certain nombre de cautions au titre des relations commerciales entre résidents et non résidents. Il s'agit :

- des cautions en substitution d'une retenue de garantie correspondant à la part payable en devises dans le cadre d'un marché public ou privé, attribué à un non-résident.
- des cautions garantissant le règlement des opérations relatives au transport international.
- et des cautions à émettre dans le cadre des marchés de travaux, de fournitures de biens et/ou de prestations de services financés par un bailleur de fonds étranger.

Arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation fixant les modalités de détermination du taux maximum des intérêts conventionnels des établissements de crédit (TMIC).

Le taux effectif global appliqué en matière de prêts accordés par les établissements de crédit ne doit pas dépasser le taux d'intérêt moyen pondéré pratiqué par ces mêmes établissements sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base, au lieu du TMP appliqué à l'ensemble des crédits, majoré de 60%.

Le taux maximum sera corrigé au 1er avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

Arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation fixant les modalités et conditions d'ouverture et de rémunération des comptes d'épargne sur livrets « Barid Epargne » et « Barid Epargne Plus » ouverts auprès de la Caisse d'Epargne Nationale.

A partir du 1^{er} juillet 2006, le taux de rémunération des dépôts en comptes sur livrets de la Caisse d'Epargne Nationale est égal au taux moyen des bons du Trésor à 5 ans, émis par adjudication au cours du semestre précédent, minoré de 200 points de base, au lieu de 250 points de base.

Modificatif de la circulaire n° 41/G/04 du 31 décembre 2004 relative aux interventions de Bank Al-Maghrib sur le marché monétaire.

Le dispositif d'intervention de Bank Al-Maghrib sur le marché monétaire a été renforcé avec l'institution, en avril 2006, des opérations de prises ou de mises en pension sur le marché secondaire des bons du Trésor. Ces opérations sont effectuées par voie de procédure bilatérale et sont réalisées dans le cadre de la convention cadre relative à la pension livrée sur bons du Trésor prévue pour les opérations de politique monétaire.

Circulaire relative à l'utilisation des dirhams billets de banque par les opérateurs installés dans la zone franche d'exportation de Tanger

En date du 18 décembre 2005, l'Office des changes a autorisé les opérateurs installés dans la zone franche d'exportation de Tanger à utiliser les dirhams billets de banque pour le règlement de certaines dépenses au profit des résidents. Aucun montant n'a été fixé pour les dépenses relatives aux salaires mais pour celles propres notamment aux réparations et au transport, des plafonds de 3000 et 120.000 dirhams ont été arrêtés respectivement par opération et annuellement par opérateur.

Par ailleurs, les entreprises concernées sont autorisées à installer des guichets automatiques au sein même de leurs établissements qui seront alimentés à partir de leurs comptes en devises ou en dirhams convertibles, mais seront exclusivement utilisés par leurs employés et à hauteur de leurs salaires respectifs.

Circulaire relative aux opérations d'options de change

La circulaire n°3 de Bank Al-Maghrib du 3 août 2005, précise les modalités d'application de la circulaire de l'Office des changes n°1702 du 1^{er} juin 2004 relative au système des options de change. Cette circulaire autorise les intermédiaires agréés à effectuer pour le compte de leur clientèle, des opérations d'options de change sur le marché interbancaire local ou international, destinées à couvrir le risque de change. Ces opérations doivent être adossées à des opérations commerciales ou de financement extérieur. Les options de change traitées sont de type européen et leur échéance maximale ne peut dépasser 1 an. Les devises couvertes sont l'euro et le dollar américain.

Amendements des circulaires de Bank Al-Maghrib relatives aux positions de change des établissements bancaires

La circulaire de Bank Al-Maghrib n° 16/G/2005 du 5 août 2005 relative aux positions de change a amendé les dispositions des circulaires n°9/G/96 du 26 mars 1996 et n° 15/G/98 du 30 décembre 1998. C'est ainsi que les positions de change seront déterminées en tenant compte d'un nouvel élément à savoir le portefeuille total d'options de change, alors qu'auparavant seuls les éléments d'actif et du passif libellés en devises étrangères et les opérations de change au comptant et à terme inscrites en hors bilan étaient pris en compte.

Circulaire relative au marché des opérations de pension

La circulaire de Bank Al-Maghrib du 24 août 2005 précise les règles d'organisation et de fonctionnement du marché des opérations de pension. Ces dernières ne peuvent être effectuées que par l'intermédiaire des banques ou tout autre organisme habilité par le Ministre chargé des Finances, après avis de Bank Al-Maghrib. Les intermédiaires doivent s'assurer de la conformité des conventions cadre signées entre les parties, aux dispositions du modèle type de la convention cadre approuvé par le Ministre chargé des Finances. La circulaire précise, en outre, les règles de valorisation des titres mis en pension et fixe les obligations des intervenants en matière d'information. Ainsi, les intermédiaires en opérations de pension sont tenus de communiquer quotidiennement à la banque centrale les opérations effectuées.

Directive de Bank Al-Maghrib relative aux éléments d'information requis pour l'instruction des dossiers de crédit

La directive de Bank Al-Maghrib du 1^{er} avril 2005, précise les éléments d'informations minimums devant être requis par les établissements de crédit dans le cadre de l'instruction des dossiers de crédit. Ainsi, pour toute demande de prêt, la certification des états de synthèse par des commissaires aux comptes est exigée des sociétés anonymes (SA), des sociétés en commandite par actions (SCA), quel que soit leur chiffre d'affaires, ainsi que des sociétés à responsabilité limitée (SARL), et celles en nom collectif (SNC) ou en commandite simple (SCS), dont le volume d'activité est supérieur à 50 millions de dirhams hors taxes. Ces sociétés doivent accompagner leurs états d'un rapport du commissaire aux comptes ainsi que d'une copie du procès-verbal de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice comptable et du récépissé de dépôt des états de synthèse et du rapport des commissaires aux comptes au greffe du tribunal de commerce.

Cette certification des comptes est exigée également lorsqu'il s'agit de SARL, de SNC ou de SCS, dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 50 millions de dirhams et dont le total des crédits auprès d'un établissement de crédit excède 2 millions de dirhams. Ces sociétés auront l'obligation de produire les mêmes documents précités à l'exception du rapport du commissaire aux comptes qui est remplacé par une attestation de régularité et de sincérité des comptes délivrée par un professionnel légalement habilité à cet effet.

Les dossiers de demande de crédit des autres catégories de personnes morales (y compris les établissements publics) ainsi que ceux des personnes physiques ayant des activités professionnelles et dont le total des crédits est supérieur ou égal à 2 millions de dirhams doivent aussi comporter l'attestation de régularité et de sincérité des comptes.

Directive relative aux pratiques des banques en matière de taux d'intérêt débiteur, en date du 27 décembre 2004

Constatant l'application par les banques de taux d'intérêt débiteurs anormalement bas, Bank Al-Maghrib, leur a rappelé la nécessité de veiller à ce que les taux pratiqués intègrent tous les coûts relatifs à leurs opérations de crédit, en sus d'une rémunération minimale des fonds propres.

Bank Al-Maghrib a également demandé aux banques de communiquer à la Direction de la Supervision Bancaire, à compter du 1^{er} janvier 2005, les données relatives aux crédits nouvellement octroyés dès lors que ceux-ci seraient assortis de taux d'intérêt inférieurs aux taux de référence précisés dans la lettre n° 178/G/2003 adressée au GPBM en juillet 2003.

Les taux de référence sont majorés de 100 points de base pour :

- les crédits consentis aux établissements de crédit (à l'exception des opérations interbancaires) ;
- les crédits en devises ; et,
- les crédits couverts par la garantie de l'Etat, de la Caisse centrale de garantie ou des fonds de garantie marocains ou par le nantissement de dépôts constitués auprès de l'établissement de crédit lui-même, de titres émis ou garantis par l'Etat et de titres de créances émis par l'établissement lui-même.

La majoration est fixée à 150 points de base pour les autres catégories de crédits.

Modificatifs n°3 des décisions réglementaires n° 83 et 84 du 22 novembre 1991 relatives respectivement au portefeuille de bons CNCA à 1 an et à celui de bons du Trésor à 1 an, en date du 23 décembre 2004

A compter du 3 janvier 2005, le taux de rémunération annuel appliqué, au cours d'une année civile, pour les bons CNCA à 1 an et celui des bons du Trésor à 1 an sont égaux au taux d'intérêt moyen pondéré des bons du Trésor à un an émis par voie d'adjudication au cours de l'année précédente, majoré de 25 points de base.

Conditions d'exercice des bureaux de représentation ouverts à l'étranger par les établissements de crédit

La circulaire de Bank Al-Maghrib n° 36/G/2004 du 12 novembre 2004 précise les conditions d'exercice des bureaux de représentation ouverts à l'étranger par les établissements de crédit.

L'autorisation de l'ouverture, par les établissements de crédit, de bureaux de représentation à l'étranger est soumise à l'approbation du ministre chargé des finances. La demande d'ouverture doit être accompagnée d'un certain nombre de documents qui sont également adressés à Bank Al-Maghrib.

L'activité des bureaux doit se limiter à des opérations d'échange d'informations, de liaison et de représentation ayant un intérêt pour l'établissement de crédit en question. Elle ne doit en aucun cas porter sur des opérations à caractère bancaire.

Les établissements de crédit doivent communiquer à la Direction de la Supervision Bancaire (DSB) de Bank Al-Maghrib une copie de l'autorisation d'exercice de l'activité de leurs bureaux de représentation. En outre, ils sont tenus d'étendre leurs dispositifs de contrôle interne et de vigilance à leurs bureaux de représentation installés à l'étranger et d'adresser à la DSB une note, au plus tard le 31 janvier de chaque année, sur leur activité au cours de l'exercice précédent.

Modificatif n°2 de la circulaire n°8/G/96 du 15 février 1996 relative aux intérêts débiteurs, en date du 28 juin 2004

A partir du 1^{er} juillet 2004, la révision annuelle des taux d'intérêt variables ne s'effectue plus à la date anniversaire du crédit mais à la date convenue, d'un commun accord, entre l'établissement de crédit et l'emprunteur. Il a été précisé par ailleurs, que la première révision doit intervenir, au plus tard, trois mois après la première date anniversaire du crédit à taux variable, en se référant aux taux moyens pondérés des intérêts servis sur les bons du Trésor émis par adjudication et ce, pour les maturités suivantes :

- 52 semaines, pour les crédits dont la durée est supérieure à un an et inférieure à 2 ans ;
- 5 ans, pour les crédits dont la durée est comprise entre 2 ans et 7 ans ;
- 10 ans et 15 ans, pour les crédits dont la durée est supérieure à ans.

Couverture des risques sur produits de base

La circulaire n°8/DTGR/04 du 16 janvier 2004 précise les modalités d'application de la circulaire de l'Office des changes n° 1699 du 13 janvier 2004 relative à la couverture contre les risques de fluctuation des prix de certains produits de base.

Ainsi, les banques sont désormais autorisées à effectuer, pour le compte de leur clientèle ou pour leur compte propre, des opérations sur le marché international destinées à couvrir le risque de fluctuation, de détention ou de prise de position sur produits de base, métaux précieux compris.

Concernant la clientèle, celle-ci est tenue d'ouvrir des comptes multidevises auprès des banques, dédiés aux seules opérations de couverture. En outre, les échéances des contrats de couverture qu'elle négocie doivent être en rapport avec les cycles d'activité propres à chaque client (extraction, production, importation, exportation...). De même, le montant des opérations de couverture ne saurait excéder le volume moyen d'activité enregistré par catégorie de produit.

Quant aux banques, elles sont tenues de satisfaire à une exigence minimale en fonds propres égale à 15% de la position nette sur chaque produit augmentée de 3% de la position brute, étant entendu que la position nette sur chaque produit résulte de la compensation des positions longues et des positions courtes et que la position brute est obtenue par agrégation de toutes les positions longues et courtes.

Les positions sur produits de base sont intégrées dans le calcul de la position de change globale autorisée des banques.

Nouvelles dispositions relatives aux comptes en devises

La circulaire de Bank Al-Maghrib n° 09/DTGR/04 du 16 janvier 2004 spécifie les modalités d'application des dispositions des circulaires de l'Office des changes n°1555 du 8 août 1990 et n° 1607 de 2 novembre 1993 telle que modifiée.

La nouvelle circulaire précise les modalités pour créditer les comptes en devises, celles relatives aux opérations en billets de banque étrangers effectuées par les banques tant avec Bank Al-Maghrib qu'avec la clientèle, ainsi que les conditions d'utilisation des disponibilités des comptes en devises par les intermédiaires agréés.

Devoir de vigilance

Bank Al-Maghrib a fixé les règles minimales que les établissements de crédit sont tenus d'observer, à compter du 1^{er} janvier 2004 au titre du devoir de vigilance au sujet de la clientèle (circulaire n° 36/G/2003 du 24 décembre 2003 relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit).

Ainsi, les établissements de crédit sont tenus de mettre en place les procédures nécessaires qui leur permettent :

- d'identifier leur clientèle, qu'elle soit personne physique ou morale et d'en avoir une connaissance approfondie en recueillant tous les éléments d'information jugés nécessaires et ce, tant pour l'ouverture d'un compte que pour n'importe quel service demandé même à titre ponctuel tel que le transfert de fonds. Préalablement à l'ouverture de tout compte, les établissements de crédit doivent établir une fiche au nom de chaque client personne physique ou morale et s'entretenir avec le postulant et, le cas échéant, son mandataire, en vue de s'assurer de leur identité et de pouvoir réunir les renseignements relatifs à leurs activités ;
- d'assurer le suivi et la surveillance des opérations de la clientèle, notamment celles présentant un degré de risque important, les opérations considérées comme inhabituelles ou suspectes devant être identifiées et donner lieu à l'élaboration d'un compte-rendu ;
- de conserver pendant dix ans et de mettre à jour la documentation afférente à la clientèle habituelle ou de passage ainsi qu'aux opérations effectuées.

Les établissements de crédit doivent, en outre, sensibiliser leur personnel et le former aux techniques de détection et de prévention des opérations à caractère inhabituel ou suspect.

LIQUIDITE DU MARCHÉ

En **juillet 2006**, l'accroissement de la circulation fiduciaire et la constitution par le Trésor de soldes créditeurs auprès de Bank Al-Maghrib ont exercé, sur les trésoreries bancaires, un impact restrictif chiffré à 6,1 milliards de dirhams en moyenne des fins de semaines. Toutefois, leur effet a été largement compensé en **août** par l'accélération du rythme de croissance des avoirs extérieurs nets suite à la poursuite du développement des opérations de change de billets de banque étrangers et des transferts des Marocains résidant à l'étranger et à la cession, en devises, pour un montant de 4 milliards de dirhams, de 20% du capital de la Régie des Tabacs, l'incidence expansive étant évaluée à 1,6 milliard de dirhams.

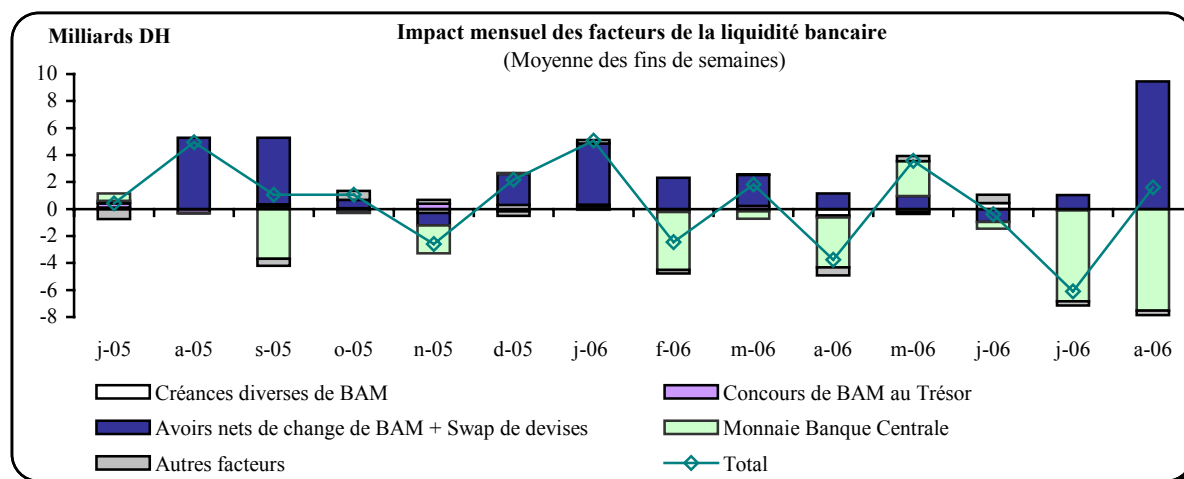
L'effet restrictif cumulé, depuis le début de l'année 2006, sur les trésoreries bancaires, est évalué, en moyenne des fins de semaines, à 632 millions de dirhams. Ainsi, les excédents de liquidités sont revenus de 9,5 milliards à fin décembre 2005 à 6,5 milliards au 31 août 2006.

Facteurs de la liquidité bancaire^(*)

(En millions de dirhams)	Encours			Incidence	
	déc-05	juil-06	août-06	<u>Août 06</u> Juillet 06	<u>Août 06</u> Déc 05
Monnaie Banque centrale	149 262	162 491	169 996	-7 505	-20 734
dont:					
<i>Circulation fiduciaire</i>	92 167	102 047	107 277	-5 230	-15 110
<i>Compte des banques</i>	38 752	40 602	39 656	+946	+904
<i>Compte du Trésor et du Fonds Hassan II</i>	15 775	17 025	20 595	-3 570	-4 820
Avoirs nets de change de BAM	146 156	157 505	166 968	+9 463	+20 812
<i>Swap de change</i>	0	0	0	0	0
Concours de BAM au Trésor	5 925	5 500	5 500	0	-425
Créances diverses de BAM	8 479	8 420	8 408	-12	-71
Autres facteurs	-9 442	-9 309	-9 656	-347	-214
Total	-1 856	375	-1 224	+1 599	-632

(*) Moyenne des fins de semaines.

Source : Bank Al-Maghrib



INTERVENTIONS DE BANK AL-MAGHRIB

Compte tenu du resserrement qui a caractérisé les trésoreries bancaires durant le mois de **juillet 2006**, Bank Al-Maghrif a accordé, pour la première fois depuis le début de l'année, des avances à 7 jours sur appels d'offres, d'abord, vers la mi-juillet, pour un montant de 2,5 milliards et, ensuite, vers la fin du mois, pour un montant de 1 milliard de dirhams. A l'inverse, la banque centrale est intervenue, pendant les deux premières semaines d'août, puis en fin de mois, pour résorber les excédents principalement par le biais des reprises de liquidités à 7 jours sur appels d'offres et, accessoirement, à travers la facilité de dépôt à 24 heures.

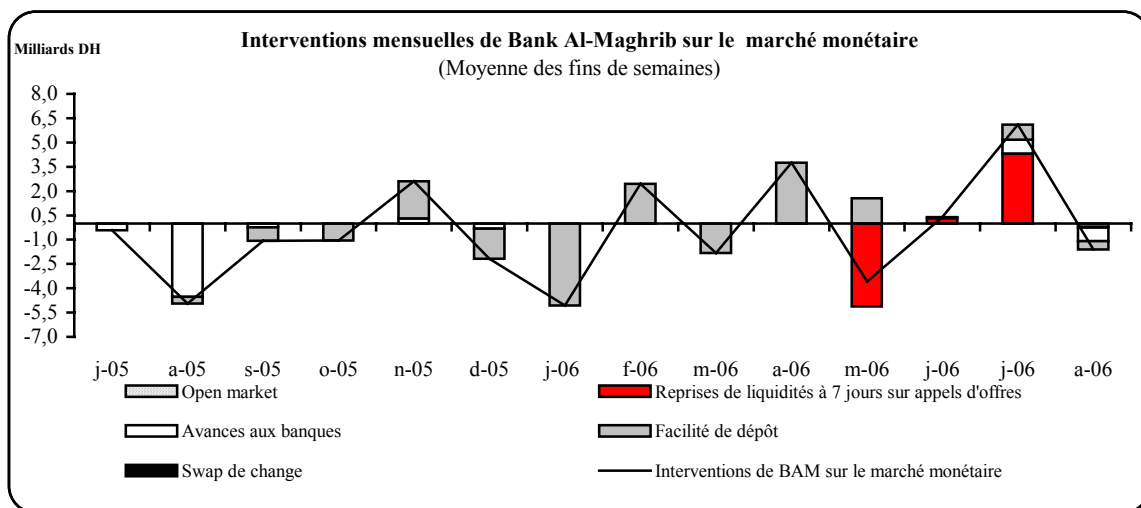
Interventions de Bank Al-Maghrif(*)

(En millions de dirhams)	Encours (2)			Variations (2)	
	déc-05	juil-06	août-06	<u>août 06</u> Juillet 06	<u>août 06</u> Déc 05
Interventions de Bank Al-Maghrif	-1856	375	-1224	-1 599	+632
Facilités à l'initiative de Bank Al- Maghrif	0	375	-725	-1 100	-725
<i>Avances à 7 jours sur appels d'offres⁽¹⁾</i>	0	875	25	-850	+25
<i>Reprises de liquidités à 7 jours sur appels d'offres⁽¹⁾</i>	0	-500	-750	-250	-750
<i>Opérations d'open market⁽¹⁾</i>	0	0	0	0	0
<i>Swap de change⁽¹⁾</i>	0	0	0	0	0
Facilités à l'initiative des banques	-1856	0	-499	-499	+1357
<i>Avances à 24 heures</i>	0	0	1	+1	+1
<i>Facilité de dépôt à 24 heures</i>	-1 856	0	-500	-500	+1 356

(*) Moyenne des fins de semaines.

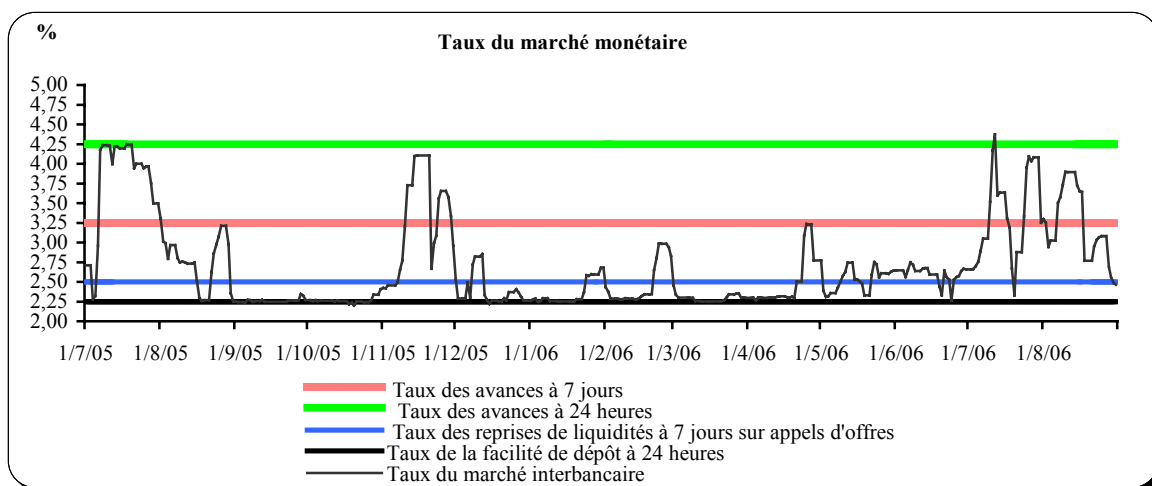
(1) A travers ces interventions, Bank Al-Maghrif vise à maintenir le taux interbancaire à un niveau proche du taux directeur.

(2) Le signe (+) correspond à une injection de liquidités et le signe (-) à un retrait de liquidités.



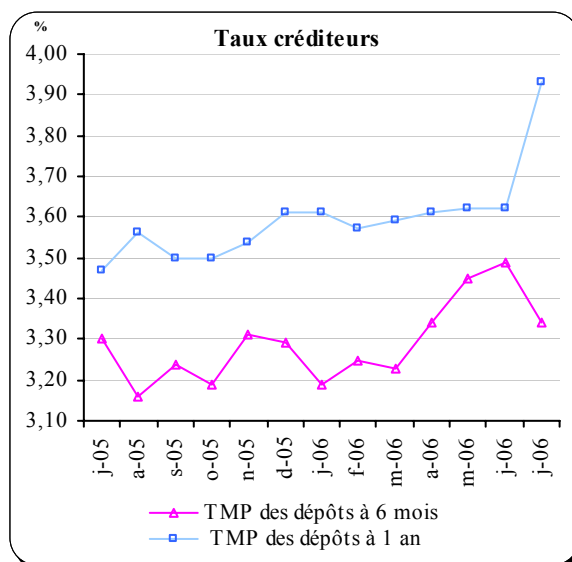
TAUX D'INTERET

Reflétant le resserrement des trésoreries bancaires, le taux du marché interbancaire a été orienté à la hausse, atteignant un maximum de 4,38% vers la fin de la deuxième semaine du mois de **juillet 2006**, avant de s'inscrire en baisse et de s'établir à 2,33% à la fin de la période de constitution de la réserve monétaire. À l'exception de courtes périodes où il s'est élevé à un niveau proche de 3,90%, le taux moyen pondéré du marché interbancaire s'est infléchi pour revenir à 2,45% à fin **août 2006**. En moyenne mensuelle, le taux interbancaire s'est établi à 3,21% en **août**, en fléchissement de 11 points de base par rapport au mois précédent.



Le taux de rémunération moyen pondéré des dépôts à 6 mois a accusé, en **juillet 2006**, une baisse de 15 points de base, alors que celui des dépôts à 1 an a marqué une augmentation de 31 points de base s'établissant respectivement à 3,34% et à 3,93%.

Le taux d'intérêt servi sur les dépôts en comptes sur carnets auprès des banques, indexé sur celui des bons du Trésor à 52 semaines au cours du semestre précédent, diminué de 50 points de base, a été fixé à 2,49% pour le **deuxième semestre de 2006**, en baisse de 8 points de base par rapport au semestre précédent. Quant au taux de rémunération des comptes sur livrets de la Caisse d'épargne nationale, indexé sur le taux des bons du Trésor à 5 ans diminué de 200 points de base au lieu de 250 points précédemment, il a été arrêté à 1,90% au cours du **deuxième semestre de 2006**, au lieu de 1,45% au cours des six premiers mois de 2006.



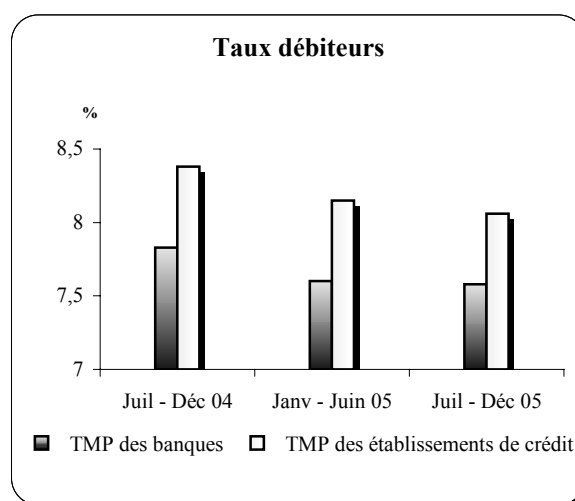
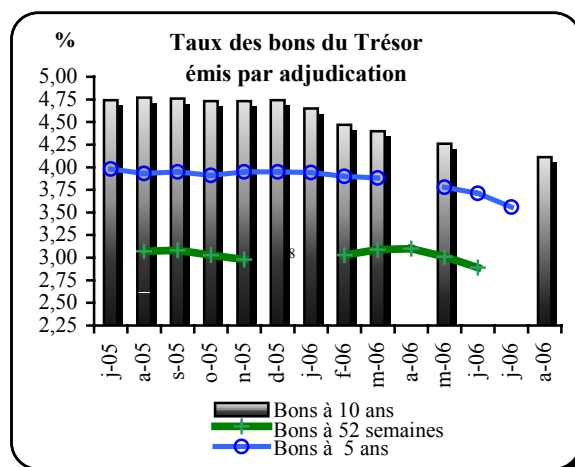
L'orientation à la baisse des taux des bons du Trésor émis par adjudication s'est poursuivie en **juillet** et en **août 2006**. Ainsi, les bons à 2 ans ont accusé une contraction de 4 points de base pour revenir à 3,16%, et ceux à 5 ans et à 10 ans de 15 points de base, s'établissant respectivement à 3,56% et à 4,11%.

Quant au taux de rémunération des **bons du Trésor à 6 mois** émis à guichet ouvert, indexé sur celui des bons à 26 semaines au cours du trimestre précédent, il a été fixé à 3,05% pour le **troisième trimestre de 2006**, en hausse de 15 points de base par rapport au trimestre précédent.

S'agissant des titres de créances négociables, une banque a effectué trois émissions de certificats de dépôt en **juin 2006** à des taux variant entre 3,30% et 4,80% pour des maturités allant de 1 à 3 ans. En outre, une société de financement a procédé, en **juin** et en **juillet**, à trois émissions de bons pour des durées de 3 et de 5 ans à des taux compris entre 4,12% et 4,62%. Enfin, cinq émissions de billets de trésorerie assorties de taux allant de 3% à 3,64% ont été réalisées en **juin** et en **juillet**.

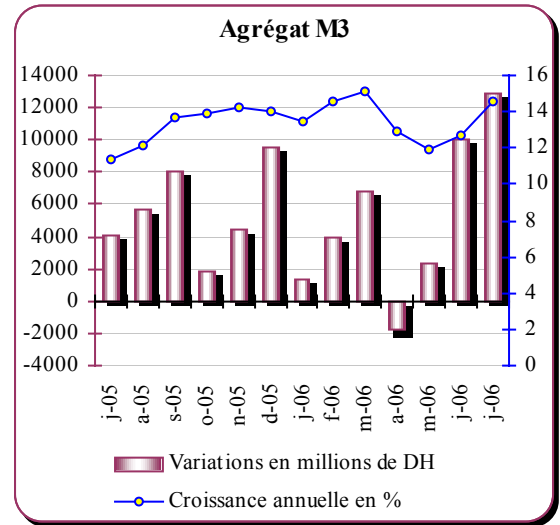
Par ailleurs, l'ONA a procédé, en **juillet 2006**, à l'émission d'un emprunt obligataire pour une durée de 5 ans à un taux de 4,27%.

En ce qui concerne les taux débiteurs, le coût moyen du crédit bancaire a enregistré, durant le **deuxième semestre de 2005**, une baisse de 2 points de base, pour revenir à 7,58% contre 7,60%, tandis que celui des concours des sociétés de financement a connu une décre de 46 points de base, s'établissant à 11,40% au lieu de 11,86% au cours du premier semestre de 2005.



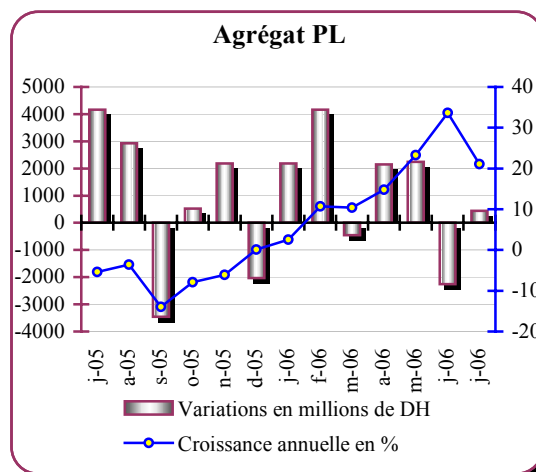
AGREGATS DE MONNAIE

Le rythme d'accroissement de l'agrégat de monnaie M3 s'est de nouveau accéléré en juillet 2006, s'élevant à 2,6% au lieu de 2,1% en juin, sous l'effet de l'augmentation des avoirs extérieurs nets de 4,3% et des concours à l'économie de 3,2%, les créances nettes sur l'Etat ayant accusé un repli de 3,6%. Au niveau des composantes de la masse monétaire, la circulation fiduciaire, conformément à son profil saisonnier, a marqué sa plus forte hausse de l'année, soit 5,3% et les placements à terme, après avoir enregistré d'amples fluctuations pendant le premier semestre, se sont nettement redressés, progressant de 4% au lieu de 0,9% en juin. La monnaie scripturale et les comptes d'épargne ont, quant à eux, enregistré des hausses modérées de 1,4% et de 0,9% respectivement.



En millions de dirhams	Encours			Variations						
	juil-05	déc-05	juin-06	juil-06	juil.06 / juin.06		juil.06/déc.05		juil.06 / juil.05	
					M DH	%	M DH	%	M DH	%
Monnaie fiduciaire	85 710	89 304	94 340	99 299	+4 959	+5,3	9 995	+11,2	+13 589	+15,9
Monnaie scripturale	213 163	227 212	243 629	247 113	+3 484	+1,4	19 901	+8,8	+33 950	+15,9
Agrégat M1	298 873	316 516	337 969	346 412	+8 443	+2,5	29 896	+9,4	+47 539	+15,9
Placements à vue (M 2- M 1)	55 874	59 147	61 708	62 260	+552	+0,9	3 113	+5,3	+6 386	+11,4
Agrégat M2	354 747	375 663	399 677	408 672	+8 995	+2,3	33 009	+8,8	+53 925	+15,2
Placements à terme (M3 - M2)	90 586	99 094	97 749	101 694	+3 945	+4,0	2 600	+2,6	+11 108	+12,3
Agrégat M3	445 333	474 757	497 426	510 366	+12 940	+2,6	35 609	+7,5	+65 033	+14,6

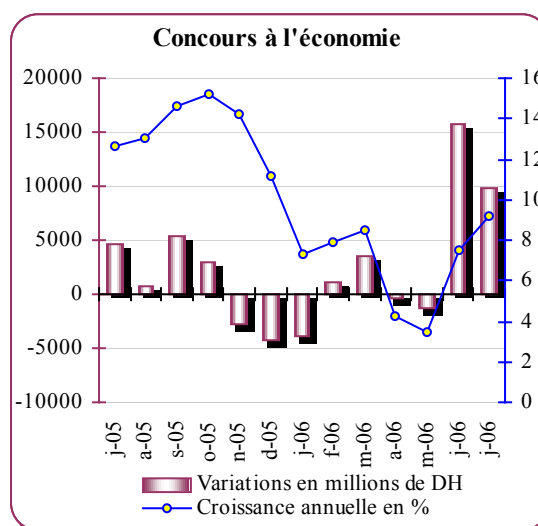
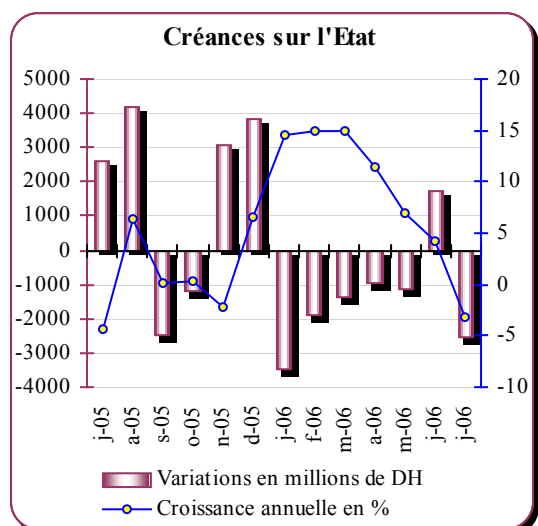
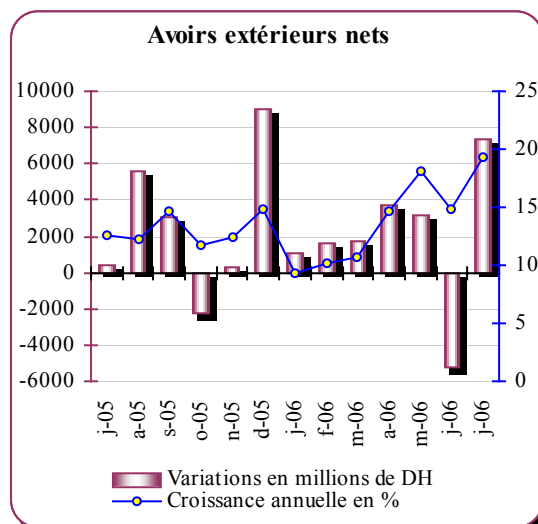
En juillet 2006, le total des agrégats de placements liquides a enregistré une augmentation de 0,9%, recouvrant une hausse des titres de créances recensés dans l'agrégat PL1 et des titres des OPCVM obligataires respectivement de 3,5% et de 2,3% et une baisse des titres des OPCVM monétaires de 3,1%. S'agissant des titres des OPCVM actions et diversifiés, ils n'ont guère varié d'un mois à l'autre en liaison avec le repli des cours sur le marché boursier.



En millions de dirhams	Encours				Variations					
	juil-05	déc-05	juin-06	juil-06	juil.06 / juin.06		juil.06/déc.05		juil.06 / juil.05	
					M DH	%	M DH	%	M DH	%
Agrégat PL1	5 867	5 539	4 350	4 501	+151	+3,5	-1 038	-18,7	-1 366	-23,3
Agrégat PL2	10 133	9 369	11 718	11 350	-368	-3,1	1 981	+21,1	+1 217	+12,0
Agrégat PL3	22 387	23 065	29 049	29 704	+655	+2,3	+6 639	+28,8	+7 317	+32,7
Agrégat PL4	2 506	3 069	3 954	3 962	+8	+0,2	+893	+29,1	+1 456	+58,1
Total des agrégats PL	40 893	41 042	49 071	49 517	+446	+0,9	8 475	+20,6	+8 624	+21,1

Au terme des **sept premiers mois de l'année 2006**, les avoirs extérieurs nets se sont renforcés de 13,5 milliards ou 8,1%, tandis que les créances nettes sur l'Etat ont fléchi de près de 9,6 milliards ou 12,4%, suite à l'amélioration de la position nette du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib de 4,2 milliards et à la baisse de ses recours aux banques de 5,3 milliards. S'agissant des concours à l'économie, ils ont progressé de 24,6 milliards ou 8,4%, en liaison avec les fortes hausses enregistrées en juin et, de nouveau, en juillet. Les facilités de trésorerie ont augmenté de 12 milliards ou 14,3%, tandis que les prêts immobiliers se sont accrus de 8,6 milliards ou 15%, les crédits à l'équipement ayant marqué une hausse de 2,3 milliards ou 4,2%, en relation avec l'octroi de concours à un opérateur dans les télécommunications dans le cadre de la restructuration de sa dette extérieure.

Cette évolution des sources de création monétaire s'est traduite par une progression des agrégats de monnaie chiffrée à 7,5% pour M3 et à 9,4% pour M1, au lieu de 6,9% et de 8,4% respectivement au cours de la même période de 2005. Dans le même temps, les agrégats de placements liquides ont augmenté de 20,6%, alors qu'ils avaient accusé une baisse de 0,3% un an auparavant.

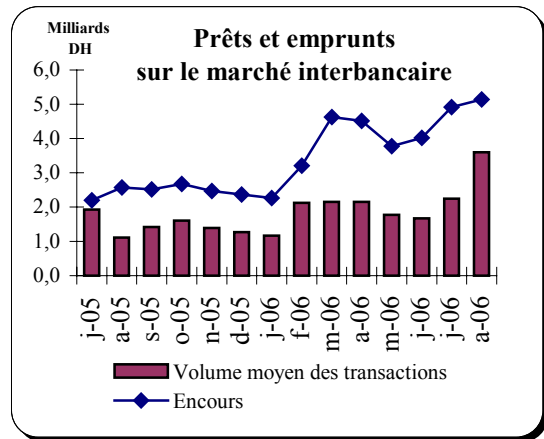


Sur une base annuelle, de fin juillet 2005 à fin juillet 2006, le rythme de progression des agrégats de monnaie s'est élevé à 14,6% pour M3 et à 15,9% pour M1 contre respectivement 11,4% et 11,8% entre juillet 2004 et juillet 2005. Parallèlement, les agrégats de placements liquides ont marqué un accroissement de 21,1% contre une baisse de 5,4%. S'agissant des contreparties de M3, les avoirs extérieurs nets se sont renforcés de 19,4% et les concours à l'économie de 9,2%, tandis que les créances nettes sur l'Etat ont baissé de 3,2%.

En millions de dirhams	Encours				Variations					
	juil-05	déc-05	juin-06	juil-06	juil.06 / juin.06		juil.06/déc.05		juil.06 / juil.05	
					M DH	%	M DH	%	M DH	%
Avoirs extérieurs nets (I)	150 288	165 899	172 032	179 385	+7 353	+4,3	13 486	+8,1	+29 097	+19,4
A. Créances sur l'État	70 082	77 414	70 345	67 825	-2 520	-3,6	-9 589	-12,4	-2 257	-3,2
B. Concours à l'économie	290 023	292 030	306 853	316 663	+9 810	+3,2	+24 633	+8,4	+26 640	+9,2
C. Contrepartie des avoirs en comptes sur livrets auprès de la C.E.N.	10 090	10 572	11 178	11 178	+0	+0,0	+606	+5,7	+1 088	+10,8
Crédit intérieur global (A + B + C)	370 195	380 016	388 376	395 666	+7 290	+1,9	+15 650	+4,1	+25 471	+6,9
<i>A déduire : Ressources à caractère non monétaire</i>	<i>60 415</i>	<i>57 801</i>	<i>54 313</i>	<i>56 596</i>	<i>+2 283</i>	<i>+4,2</i>	<i>-1205</i>	<i>-2,1</i>	<i>-3 819</i>	<i>-6,3</i>
Total du crédit intérieur à caractère monétaire (II)	309 780	322 215	334 063	339 070	+5 007	+1,5	+16 855	+5,2	+29 290	+9,5
Total des contreparties de M3 (I+II)	460 068	488 114	506 095	518 455	+12 360	+2,4	30 341	+6,2	+58 387	+12,7
Balance des éléments divers	-14 735	-13 357	-8 669	-8 089	+580		5 268		+6 646	
Pour mémoire : Agrégat M3	445 333	474 757	497 426	510 366	+12 940	+2,6	35 609	+7,5	+65 033	+14,6

MARCHES DE CAPITAUX

Le volume moyen des échanges quotidiens sur le **marché interbancaire** est passé de 1,7 milliard en juin à 2,2 milliards **en juillet** pour atteindre 3,6 milliards de dirhams en **août**. En revanche, l'encours moyen des transactions, qui s'était élevé à 2,7 milliards en juillet, a accusé une baisse de 1,1 milliard pour s'établir à 1,5 milliard en août.



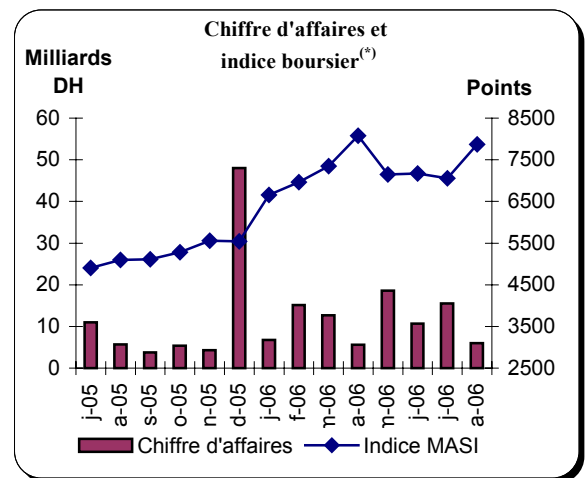
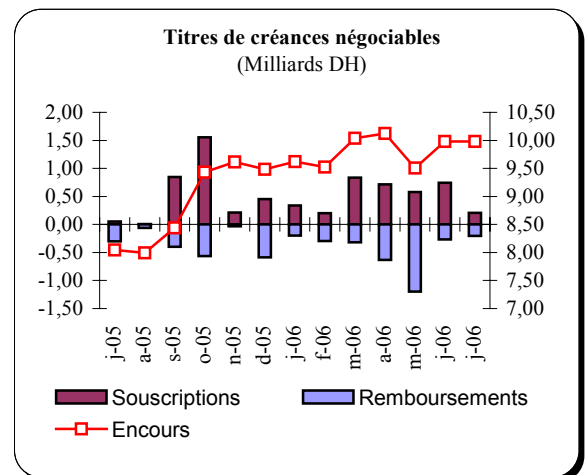
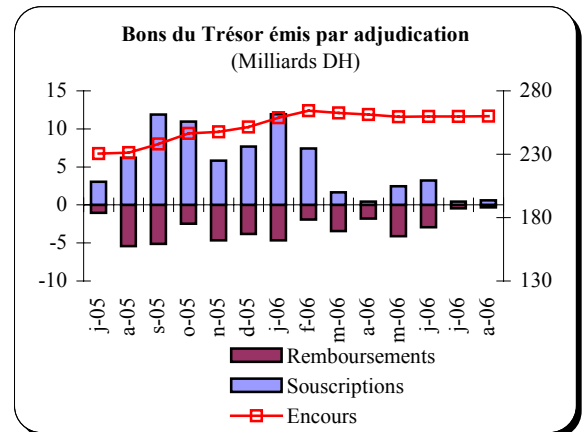
Traduisant l'aisance de la trésorerie de l'Etat, en relation avec les recettes au titre de l'impôt sur les sociétés en juillet et de la cession de 20% du capital de la Régie des tabacs en août, les émissions de **bons du Trésor par adjudication** ont accusé une forte baisse, revenant de 3,2 milliards en juin à 420 millions **en juillet**, pour s'établir à 600 millions **en août 2006**. Les remboursements ayant porté sur 760 millions, au cours des mois de juillet et août, l'encours de ces titres est resté quasiment inchangé à 260 milliards de dirhams en août.

Quant aux transactions sur le **marché secondaire** des bons du Trésor émis par adjudication, elles ont augmenté passant de 272,8 milliards en juin à 330,9 milliards de dirhams en juillet.

S'agissant des **titres de créances négociables (TCN)**, une banque a procédé à trois émissions de certificats de dépôt en juin 2006 pour une valeur globale de 530 millions de dirhams. En outre, une société de financement a réalisé en juin et juillet trois émissions de bons pour une valeur totale de 305 millions. Enfin, cinq émissions de billets de trésorerie chiffrées globalement à 117 millions ont été effectuées en juin et juillet. Compte tenu de remboursements d'un montant de 473,8 millions au titre des mois de juin et juillet, l'encours des titres de créances négociables s'est établi à près de 10 milliards.

Par ailleurs, une **émission obligataire** à 5 ans, d'un montant global de 1 milliard de dirhams, a été effectuée par l'Omnium Nord Africain (ONA) **en juillet 2006**.

Enfin, sur la **Bourse des valeurs de Casablanca**, l'indice MASI, après avoir diminué en juillet de 1,6%, s'est apprécié de 11,5% en août et la capitalisation boursière est passée de 325,6 milliards à 365,4 milliards de dirhams. En revanche, le volume des transactions, après avoir connu un accroissement en juillet, suite notamment à l'introduction de la société Addoha, a fortement diminué revenant, d'un mois à l'autre, de 15,5 milliards à 6 milliards de dirhams.



(*) : Base 1000 en décembre 1991.

LA COTATION DES DEVISES

EN AOUT 2006

En août 2006 et par rapport au mois précédent, le dirham s'est apprécié, en moyenne mensuelle, de 0,99% à l'égard du yen japonais, de 0,85% face au dollar américain et de 0,34% par rapport au franc suisse. Il s'est, en revanche, déprécié de 1,85% vis-à-vis de la livre sterling et de 0,19% contre l'euro.

La monnaie nationale a marqué, **d'une fin de mois à l'autre**, une appréciation de 2,96% par rapport au yen japonais, de 0,51% contre le dollar américain et de 0,28% à l'égard du franc suisse. Elle s'est, à l'inverse, dépréciée de 1,53% face à la livre sterling et de 0,11% par rapport à l'euro.

Exprimée en termes de DTS, la valeur du dirham s'est appréciée de 0,20% comparativement à fin juillet 2006 et de 2,91% par rapport au 30 décembre 2005.

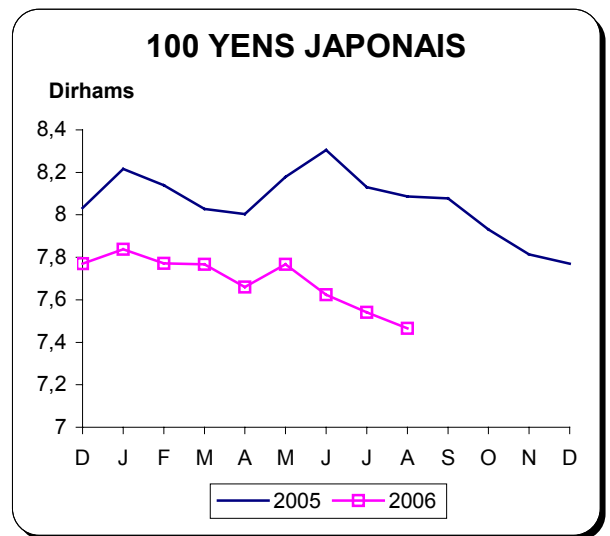
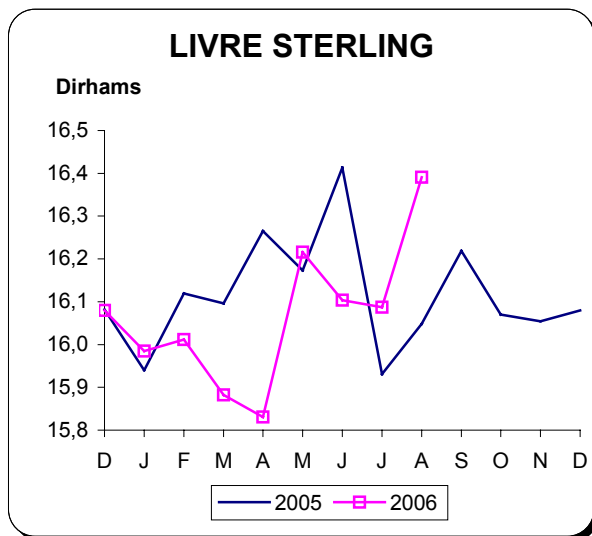
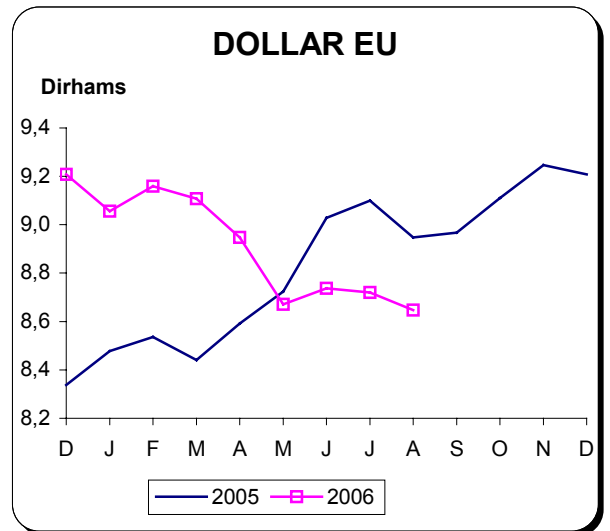
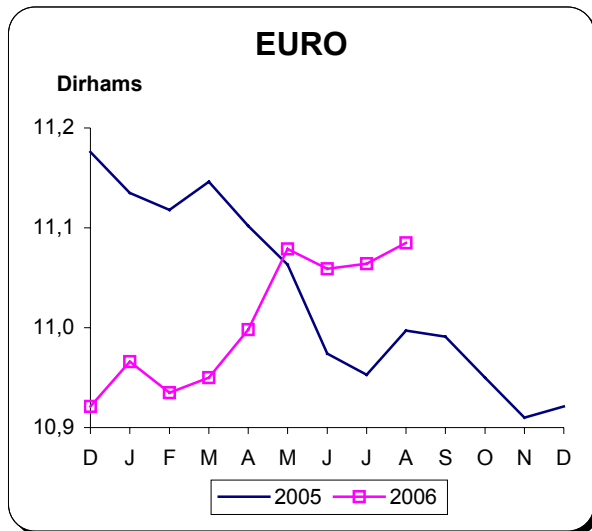
COURS MOYENS MENSUELS DES PRINCIPALES DEVISES

ANNEES 2004, 2005 ET 2006

		Année 2004	Année 2005	Année 2006	2005/2004 en %	2006/2005 en %
Janvier	Euro	11,054	11,135	10,966	-0,73	1,54
	Dollar E.U	8,754	8,4778	9,0557	3,26	-6,38
	Livre sterling	15,965	15,940	15,985	0,16	-0,28
	Franc suisse	7,0583	7,1972	7,0790	-1,93	1,67
	Yen japonais	8,2352	8,2164	7,8379	0,23	4,83
Février	Euro	11,060	11,118	10,935	-0,52	1,67
	Dollar E.U	8,7354	8,5360	9,15966	2,34	-6,81
	Livre sterling	16,344	16,119	16,012	1,40	0,67
	Franc suisse	7,0285	7,1754	7,0177	-2,05	2,25
	Yen japonais	8,1940	8,1392	7,7717	0,67	4,73
Mars	Euro	10,994	11,146	10,950	-1,36	1,79
	Dollar E.U	8,9599	8,4409	9,1081	6,15	-7,33
	Livre sterling	16,375	16,096	15,882	1,73	1,35
	Franc suisse	7,0168	7,1938	6,9775	-2,46	3,10
	Yen japonais	8,2592	8,0281	7,7668	2,88	3,36
Avril	Euro	10,943	11,102	10,998	-1,43	0,95
	Dollar E.U	9,1325	8,5919	8,9469	6,29	-3,97
	Livre sterling	16,443	16,265	15,831	1,09	2,74
	Franc suisse	7,0368	7,1731	6,9839	1,90	2,71
	Yen japonais	8,4782	8,0033	7,6600	5,93	4,48
Mai	Euro	10,949	11,063	11,079	-1,03	-0,14
	Dollar E.U	9,1128	8,7238	8,6704	4,46	0,62
	Livre sterling	16,314	16,173	16,216	0,87	-0,27
	Franc suisse	7,1139	7,1605	7,1178	-0,65	0,60
	Yen japonais	8,1251	8,1786	7,7670	-0,65	5,30
Juin	Euro	10,973	10,974	11,0592	-0,01	-0,77
	Dollar E.U	9,0309	9,0284	8,7365	0,03	3,34
	Livre sterling	16,469	16,413	16,1044	0,34	1,92
	Franc suisse	7,2252	7,1295	7,0890	1,34	0,57
	Yen japonais	8,2594	8,3047	7,6235	-0,55	8,94
Juillet	Euro	10,996	10,953	11,064	0,39	-1,00
	Dollar E.U	8,9527	9,1002	8,7203	-1,62	4,36
	Livre sterling	16,600	15,931	16,087	4,20	-0,97
	Franc suisse	7,2038	7,0295	7,0525	2,48	-0,33
	Yen japonais	8,1982	8,1301	7,5403	0,84	7,82
Août	Euro	10,976	10,997	11,085	-0,19	-0,79
	Dollar E.U	9,0190	8,9473	8,6468	0,80	3,48
	Livre sterling	16,4024	16,048	16,391	2,21	-2,09
	Franc suisse	7,1332	7,0823	7,0288	0,72	0,76
	Yen japonais	8,1584	8,0860	7,4661	0,90	8,30
Septembre	Euro	10,984	10,991		-0,07	
	Dollar E.U	8,9934	8,9680		0,28	
	Livre sterling	16,121	16,219		-0,60	
	Franc suisse	7,1182	7,0929		0,36	
	Yen japonais	8,1683	8,0781		1,12	
Octobre	Euro	11,031	10,950		0,74	
	Dollar E.U	8,8319	9,1106		-3,06	
	Livre sterling	15,950	16,070		-0,75	
	Franc suisse	7,1512	7,068		1,17	
	Yen japonais	8,1118	7,9311		2,28	
Novembre	Euro	11,112	10,910		1,85	
	Dollar E.U	8,5561	9,2465		-7,47	
	Livre sterling	15,915	16,054		-0,87	
	Franc suisse	7,3015	7,0627		3,38	
	Yen japonais	8,1662	7,8141		4,51	
Décembre	Euro	11,176	10,921		2,34	
	Dollar E.U	8,3376	9,2087		-9,46	
	Livre sterling	16,082	16,080		0,01	
	Franc suisse	7,273	7,0545		3,10	
	Yen japonais	8,0318	7,7699		3,37	
Ensemble de l'année	Euro	11,021	11,022		-0,01	
	Dollar E.U	8,8680	8,8650		0,03	
	Livre sterling	16,241	16,117		0,77	
	Franc suisse	7,1384	7,1183		0,28	
	Yen japonais	8,1988	8,0566		1,77	

Source : Bank Al-Maghrib.

COURS MOYENS MENSUELS DES PRINCIPALES DEVISES ANNEES 2005 ET 2006



Source : Bank Al-Maghrib

FINANCES PUBLIQUES

Au terme des **sept premiers mois de l'année 2006**, les **recettes ordinaires** du Trésor ont atteint 89 milliards de dirhams, et ont enregistré une hausse de 7,6% par rapport à la même période de l'année précédente, en relation avec l'essor des recettes fiscales, qui se sont améliorées de 11,7% s'établissant à 75,2 milliards. Les impôts directs ont procuré un montant de 31,2 milliards, suite à la progression de 27% de l'Impôt sur les sociétés. Les impôts indirects, chiffrés à 32,4 milliards, ont marqué un accroissement de 13% attribuable à l'expansion du produit de la taxe sur la valeur ajoutée qui s'est accru de 18,3% pour atteindre 23,2 milliards. Les rentrées au titre de l'enregistrement et timbre sont passées de 4,2 à 4,5 milliards tandis que les droits de douane ont reculé de 1,3%. Comparées à leur niveau d'il y a un an, qui englobait des recettes de privatisation de l'ordre de 6,2 milliards, les recettes non fiscales ont accusé une baisse de 12,7% en dépit de la progression de 45,7% du produit des monopoles.

En regard, les **dépenses courantes**, en portant sur 72,4 milliards, se sont accrues de 7,3%. Cette évolution est imputable à l'élargissement des dépenses de compensation, passées de 4,3 milliards à 8,6 milliards et, dans une moindre mesure, à la hausse de 6,5% des charges en intérêts de la dette. Les dépenses de fonctionnement sont, pour leur part, restées stables, la baisse de 1,3% de la masse salariale ayant compensé la hausse de 2,7% des dépenses pour autres biens et services.

Dans ces conditions, le solde ordinaire s'est élevé à 16,7 milliards au lieu de 15,3 milliards un an auparavant et a couvert les dépenses d'équipement, d'un montant de 14,7 milliards, en hausse de près d'un cinquième. Compte tenu du solde positif des comptes spéciaux du Trésor de 850 millions, le budget général a dégagé un excédent de 2,8 milliards. Après règlement d'arriérés pour un montant de 3,6 milliards, la situation du Trésor a fait apparaître un déficit de caisse de 722 millions de dirhams. Aussi, le Trésor a-t-il dû mobiliser des ressources sur le marché intérieur afin de faire face aux sorties nettes de capitaux au titre de la dette extérieure, d'un montant de 2,7 milliards.

**Situation des charges et ressources
du Trésor à fin juillet 2006**
(En millions de DH)

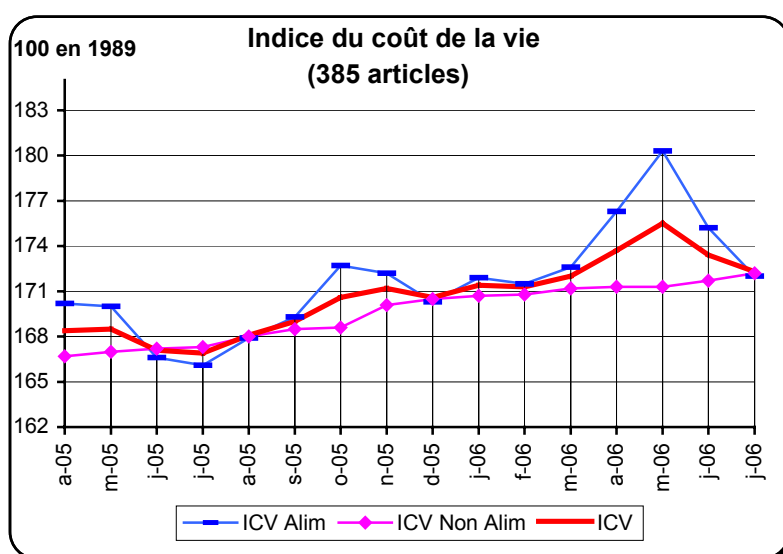
	Janv-juil 2005	Janv-juil 2006	<u>Janv-juil 2006</u> <u>Janv-juil 2005</u> en %
Recettes ordinaires	82 780	89 101	7,6
- Recettes fiscales.....	67 333	75 229	11,7
- Recettes non fiscales	13 090	11 429	-12,7
- Recettes de certains comptes spéciaux du Trésor	2 357	2 443	3,6
Dépenses ordinaires	67 520	72 440	7,3
- Biens et services	52 916	52 907	0
- Dette publique.....	10 297	10 962	6,5
- Compensation	4 307	8 571	99,0
Solde ordinaire	15 260	16 661	9,2
Investissement	12 270	14 674	19,6
Solde des comptes spéciaux du Trésor	1 130	850	
Déficit (-) ou excédent (+) global	4 120	2 837	
Variation des arriérés	-206	-3 559	
Besoin (-) ou capacité (+) de financement	3 914	-722	
Financement extérieur	-4 136	-2 684	
- Tirages.....	2 576	3 301	
- Amortissements.....	-6 712	-5 985	
Financement intérieur	222	3 406	
-Financement monétaire.....	-2 583	-9 589	
dont :			
. Bank Al-Maghrib	-2 144	-4 204	
. Banques (y compris les adjudications).....	-1 051	-5 346	
-Financement non monétaire.....	2 805	12 995	
. Adjudications	21 671	11 239	
. Autres.....	-18 845	1 756	

Source : - Ministère des finances et de la privatisation ;
- Direction du Trésor et des finances extérieures ;
- Bank Al-Maghrib.

PRIX

I - PRIX À LA CONSOMMATION

En juillet 2006, l'indice du coût de la vie a accusé une baisse mensuelle de 0,6% après celle de 1,2% observée en juin. Cette évolution recouvre, d'une part, un repli de 1,8% des prix des produits alimentaires, en particulier les fruits et les légumes frais dont les prix ont régressé respectivement de 15,3% et 7,3% et, d'autre part, une augmentation de 0,3% de l'indice des prix des produits non alimentaires, par suite de l'accroissement de 1,9% de la rubrique « chauffage, éclairage et eau », consécutivement au relèvement par l'ONEP des tarifs de l'eau potable.



Au terme des sept premiers mois de l'année 2006, l'indice global a progressé de 2,9% au lieu de 0,9% une année auparavant, en raison de l'accélération de la hausse des prix aussi bien des produits alimentaires que des produits non alimentaires. Ainsi, l'indice des prix des produits alimentaires s'est apprécié de 3,2% au lieu de 0,6% un an auparavant, par suite essentiellement de l'augmentation des prix des corps gras, du poisson frais et des légumes secs. Quant aux prix des produits non alimentaires, ils ont augmenté de 2,7% au lieu de 1,2%, du fait en particulier de la hausse de 7% des prix du transport privé, de 7,1% de ceux du transport en commun et de 21,3% du coût moyen de la communication téléphonique. De même, les prix des « soins et effets personnels » et les tarifs des « restaurants et hôtels » se sont accrus respectivement de 5% et de 2,3%.

Indice du coût de la vie (385 articles – base 100 :1989)

Rubriques	Indices mensuels			Variation de l'indice moyen des 7 premiers mois	
	Juin 2006	Juillet 2006	Var. en %	2005/2004	2006/2005
Produits alimentaires	175,2	172,0	-1,8	0,6	3,2
Produits non alimentaires	171,7	172,2	0,3	1,3	2,7
Dont					
Habillement.....	172,3	172,3	-	0,7	1,1
Habitation.....	173,3	175,1	1,0	1,4	0,9
Equipement	144,8	145,2	0,3	0,6	2,1
Soins médicaux.....	152,0	152,3	0,2	1,4	0,8
Transports et communication	186,8	187,1	0,2	2,8	10,6
Loisirs et culture.....	175,7	176,0	0,2	1,0	1,2
Autres biens et services.....	180,1	180,7	0,3	0,7	2,4
Indice Général.....	173,4	172,3	-0,6	0,9	2,9

Source : Haut Commissariat au Plan.

PRIX À LA PRODUCTION

En juillet 2006, l'indice des prix à la production des industries manufacturières a augmenté de 0,1% au lieu d'une baisse de 0,8% un mois auparavant. Cette évolution recouvre une augmentation des prix au niveau des branches de la **métallurgie (+2,1%)** et de la **cokéfaction et raffinage (+0,7%)** et une régression au niveau de celles du **textile (-1,4%)** et des **industries alimentaires (-0,3%)**. Quant à l'**indice des prix des industries manufacturières hors raffinage du pétrole**, il a diminué de 0,2% au lieu d'une stagnation durant le mois précédent.

(Base 100=1997)

Sections et branches	Indices mensuels			Variation de l'indice moyen des sept premiers mois (en %)	
	Juin 2006	Juillet 2006	Var. %	2005	2006
Industries manufacturières hors raffinage du pétrole	108,5	108,3	-0,2	+2,4	+2,2
dont :					
- Industries alimentaires	109,2	108,9	-0,3	+ 0,2	+2,9
- Industrie du tabac	116,1	116,1	-	+ 2,4	-
- Industrie textile	96,8	95,4	-1,4	-0,5	-0,3
- Industrie de l'habillement	94,1	94,1	-	-0,4	-1,6
- Industrie du papier et du carton.....	87,4	87,4	-	-1,5	-0,9
- Industrie chimique.....	123,4	123,4	-	+8,0	+5,4
- Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques.....	110,8	110,8	-	+1,7	+2,5
- Métallurgie	127,4	130,1	+2,1	+13,7	+3,9
- Travail des métaux.....	107,1	107,1	-	+4,3	-0,1
Cokéfaction et raffinage du pétrole	264,8	266,7	+0,7	+37,2	+ 35,1
Indice général.....	129,3	129,4	+0,1	+8,3	+ 9,3
Industries extractives	108,5	108,5	-	+2,9	+ 7,1
- Extraction d'hydrocarbures	142,3	142,3	-	+14,5	+14,7
- Extraction, exploitation et enrichissement de minerais métalliques.....	103,2	103,2	-	+12,3	-2,8
- Autres industries extractives	109,5	109,5	-	+0,3	+9,9
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau.....	102,7	102,7	-	-	-
- Production et distribution d'électricité, gaz et chaleur.....	77,0	77,0	-	-	-
- Captage, traitement et distribution d'eau	170,1	170,1	-	-	-

Source : Haut Commissariat au Plan.

En moyenne des sept premiers mois de l'année 2006, l'indice des prix à la production des industries manufacturières a augmenté de 9,3% au lieu de 8,3% un an auparavant, en raison essentiellement de l'augmentation de 35,1% des prix de la branche cokéfaction et raffinage. Hors pétrole, l'indice s'est accru de 2,2%, suite notamment à la progression de 2,9% des prix dans les industries alimentaires, de 5,4% dans l'industrie chimique et de 3,9% dans la métallurgie.

PRODUCTION

CEREALES

Selon les données récentes du ministère de l'Agriculture, la récolte des trois principales céréales au titre la campagne agricole 2005-2006 a été révisée à la hausse pour atteindre près de 89 millions de quintaux, dont près de 48% est constituée de blé tendre, comme le montre le tableau suivant :

Céréales d'automne	Campagne agricole 2004-2005			Campagne agricole 2005-2006		
	Superficie (1 000 ha)	Production (1 000 qx)	Rendement (qx/ha)	Superficie (1 000 ha)	Production (1 000 qx)	Rendement (qx/ha)
Blé tendre	1.907	21.024	11,0	2.038	42.313	20,8
Blé dur	1.059	9.407	8,9	1.069	20.955	19,6
Orge	2.180	11.021	5,1	2.189	25.351	11,6
TOTAL	5.146	41.452	8,1	5.296	88.619	16,7

Source : Ministère de l'Agriculture, du développement rural et des pêches maritimes

En ce qui concerne la nouvelle campagne agricole 2006-2007 et, à l'instar des années précédentes, les pouvoirs publics ont pris un certain nombre de mesures en faveur du monde rural. Dans ce cadre, l'aide de l'Etat octroyée pour la vulgarisation de l'irrigation localisée a été relevée de 30% à 60%, la subvention pour l'acquisition de tracteurs agricoles a été portée à 90.000 dirhams et celle accordée pour l'achat des autres types de matériel agricole a été fixée entre 35% et 60% au lieu de 10% et 60% précédemment. De même, la subvention des semences certifiées de céréales a été relevée à 100 dirhams le quintal pour les trois principales céréales. Enfin, les taux d'intérêt des crédits octroyés par le Crédit Agricole du Maroc aux agriculteurs ont été arrêtés à 5,5% pour les crédits d'investissement et à 5% pour les crédits de campagne.

Commercialisation

La **collecte des céréales**, depuis juin jusqu'à fin août 2006, a porté sur 19,2 millions de quintaux, marquant une forte progression par rapport aux quantités commercialisées à l'issue de la même période de 2005. Les commerçants ont acquis 66 % du volume global contre 18 % et 16 % respectivement pour les coopératives et les minoteries.

Importations

Constituées en quasi-totalité de maïs, livré principalement par les Etats-Unis, les importations de céréales ont atteint 6 millions de quintaux à fin août 2006, volume en baisse de 38,5 % par rapport à celui réalisé à l'issue de la même période de la campagne précédente.

AGRUMES

Exportations

Variétés (en tonnes)	Campagne 2004-2005	Campagne 2005-2006	Variations en %
Petits fruit.....	252.716	263.258	+4,2
dont :			
-Clémentines	169.835	189.964	+11,9
Oranges.....	236.014	274.509	+16,3
Divers.....	535	466	-12,9
Total.....	489.265	538.233	+10,0

Source : Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE).

Au terme de la campagne 2005-2006, les **quantités d'agrumes livrées à l'étranger** ont dépassé 538.000 tonnes, en hausse de 10% comparativement au niveau atteint à la même période de 2005. Cette évolution a résulté de la progression de 16,3% et de 11,9% respectivement des ventes d'oranges et de clémentines.

PRIMEURS

Exportations

Variétés (en tonnes)	Campagne 2004-2005	Campagne 2005-2006	Variations en %
Tomates.....	235.595	236.741	+0,5
Pommes de terre.....	44.984	31.466	-30,1
Autres légumes	159.140	201.096	+26,4
Divers.....	76.739	70.951	-7,5
Total	516.458	540.254	+4,6

Source : Etablissement autonome de contrôle et de coordination des exportations (EACCE).

Dans le même temps, les **expéditions de primeurs**, constituées à hauteur de 44% de tomates, ont enregistré un accroissement de 4,6%, attribuable à la bonne orientation des ventes de légumes, autres que les tomates et les pommes de terre.

PRODUCTION**Production de la pêche côtière**

Poids en milliers tonnes valeurs en millions de dirhams	Janv-juin 2005		Janv-juin 2006		Variation en %	
	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur
- Poisson pélagique	237,0	503,4	205,9	585,8	-13,1	+16,4
- Poisson blanc	38,4	503,2	43,7	555,0	+13,8	+10,3
-Crustacés, mollusques et coquillages	17,9	560,8	16,6	481,7	-7,3	-14,1
TOTAL.....	293,3	1.567,4	266,2	1.622,5	-9,2	+3,5

Source : Office national des pêches.

A l'issue du premier semestre 2006, la **production de la pêche côtière**, constituée en quasi-totalité de poisson pélagique, est revenue à 266.200 tonnes environ au lieu de 293.300 tonnes une année plus tôt. Cette contraction est imputable à la baisse des débarquements de sardines et de poulpe, les prises de poisson blanc ayant par contre enregistré une augmentation de 13,8% d'une année à l'autre.

EXPORTATIONS

Exportations de produits de la pêche

Poids en milliers de tonnes Valeurs en millions de dirhams	Janvier-juillet 2005		Janvier-juillet 2006		Variation en %	
	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur
crustacés, mollusques et coquillages.....	51,1	2.377,3	46,9	2.206,7	-8,2	-7,2
Poissons en conserve...	69,7	1.909,3	79,1	2.206,7	+13,5	+15,6
Poissons en frais.....	37,4	944,9	35,5	950,2	-5,1	+0,6
TOTAL.....	158,2	5.231,5	161,5	5.363,6	+2,1	+2,5

Source : Office national des pêches

A fin juillet 2006, les **exportations de produits halieutiques** ont atteint 161.500 tonnes, marquant ainsi un accroissement de 2,1%, grâce à la hausse de 13,5% des ventes de poisson en conserve qui a plus que compensé la diminution des livraisons des autres produits.

Parallèlement, la valeur correspondante a progressé de 2,5%, pour s'élever à 5,4 milliards de dirhams.

ACTIVITE DE RAFFINAGE

(En milliers de tonnes)

	Sept premiers mois de l'année		
	2005	2006	Var. en %
Pétrole mis en œuvre.....	4.085,2	3.756, 4	-8,0
Production	3.867,0	3.545,5	-8,3
Ventes locales.....	3.267,2	3.169,4	-3,0

Source : Société anonyme marocaine de l'industrie de raffinage (SAMIR)

Au terme des **sept premiers mois de l'année 2006**, la production de produits pétroliers raffinés n'a pas dépassé 3,5 millions de tonnes, quantité en baisse de 8,3% d'une année à l'autre, parallèlement à la diminution de 3,0% des commandes des sociétés de distribution.

CONSOMMATION DE PRODUITS PETROLIERS

(en milliers de tonnes)

Produits	Cinq premiers mois de l'année		Variations en %
	2005	2006	
Produits blancs	1.574,5	1.529,8	-2,8
- Essence.....	132,7	136,9	+3,2
- Pétrole lampant.....	6,8	3,8	-44,1
- Gasoil.....	1.250,4	1.185,7	-5,2
- Gasoil 350.....	40,5	49,9	+23,2
- Carburéacteur.....	144,1	153,5	+6,5
Produits noirs (Fuel).....	555,1	599,8	+8,1
Gaz liquéfiés	550,8	574,4	+4,3
Lubrifiants	33,0	30,7	-7,0
Total	2.713,4	2.734,7	+0,8

Source : Groupement des pétroliers du Maroc (G.P.M).

A l'issue des cinq premiers mois de 2006 la **consommation totale de produits pétroliers** a, d'une année à l'autre, stagné à 2,7 millions de tonnes en relation avec l'évolution de la demande des principaux produits. En effet, la baisse de la consommation de gasoil en particulier a été compensée par la progression des ventes de fuel et de gaz liquéfiés.

PRIX DES PRODUITS PETROLIERS

A compter du 9 février 2006, les **prix des produits pétroliers** ont subi une augmentation différenciée, qui a concerné la plupart des produits à l'exception du gaz butane.

Les nouveaux tarifs sont fixés comme suit :

Produits	Septembre 2000	Août 2004	Mai 2005	Août 2005	Février 2006	Variations En %
Super carburant DH/litre	9,05	9,35	9,85	10,35	10,51	+5,1
Essence ordinaire DH/litre	8,65	8,95	9,45	9,45	-	-
Pétrole lampant DH/litre	5,76	5,96	6,46	6,96	7,46	+7,2
Gasoil DH/litre	5,76	5,96	6,46	6,96	7,46	+7,7
Gasoil 350 DH/litre	7,00	7,20	7,70	8,20	9,34	+13,9
Fuel industriel DH/tonne	2.081	2.081	2.581	2.881	3.307	+14,8
Butane 12 kg	40	-	-	-	-	-
3 kg	10	-	-	-	-	-

Source : Ministère de l'énergie et des mines.

ELECTRICITE

(En millions de kWh)

	7 mois 2005	7 mois 2006	Var. en %
I – Production nette locale	10.863,0	11.111,0	+2,3
- hydraulique	892,5	966,1	+8,2
- thermique :	10.047,7	10.455,3	+4,1
. ONE	3.155,3	3.268,3	+3,6
. Concession Jorf Lasfar	5.766,2	5.939,5	+3,0
. Concession Tahaddart.....	1.126,2	1.247,5	+10,8
- Autres.....	-77,2	-310,4	-
II - Solde des échanges avec l'extérieur...	239,2	843,3	+252,6
(I+II) Électricité totale disponible	11.102,2	11.954,3	+7,7
Ventes totales de l'O.N.E	9.959,8	10.791,7	+8,4
- Haute et moyenne tension	8.202,0	8.791,6	+7,2
(dont : régies de distribution).....	(4.846,3)	(5.146,5)	(+6,2)
- Basse tension.....	1.757,8	2.000,1	+13,8

Source : Office national de l'électricité (O.N.E).

A l'issue des sept premiers mois de l'année 2006, l'électricité totale appelée a atteint près de 12 milliards de kWh, en accroissement de 7,7% d'une année à l'autre, grâce à l'augmentation de la production locale renforcée par le triplement des importations.

En regard, les ventes totales se sont élevées à 10,8 milliards de kWh, en amélioration de 8,4% par rapport la même période de 2005.

PHOSPHATES ET DERIVES

(En milliers de tonnes)

	Sept premiers mois de l'année		Var. en %
	2005	2006	
Phosphates bruts			
- Traitement.....	16.000	15.781	-1,4
- Ventes totales	16.762	15.657	-6,6
. locales.....	8.642	8.028	-7,1
. exportations	8.120	7.629	-6,0
Acide phosphorique			
- Production.....	1.930	2.006	+3,9
- Exportations.....	1.235	1.194	-3,3
Engrais			
- Production.....	1.390	1.484	+6,8
- Exportations.....	1.083	1.279	+18,1

Source : Office chérifien des phosphates (O.C.P).

Au terme des sept premiers mois de l'année 2006, la production de phosphates bruts, chiffrée à 15,8 millions de tonnes, a enregistré une baisse de 1,4% d'une année à l'autre en relation avec la contraction tant des exportations que des ventes locales.

Dans le même temps, l'activité de transformation est restée bien orientée grâce à l'augmentation sensible des commandes étrangères d'engrais.

INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Au cours du mois de juin, les industries alimentaires ont bénéficié de la poursuite de la reprise enregistrée le mois précédent. L'accélération du rythme de fabrication, dans la plupart des branches, a pour origine le net regain de la demande locale accentué par le réchauffement du climat et la faible variation des prix de vente.

Un prolongement de la tendance actuelle est prévu à court terme.

INDUSTRIES TEXTILES

A l'instar du mois précédent, l'activité dans les industries textiles a réalisé en juin d'importants progrès perceptibles dans les branches de la bonneterie et de la confection, à la faveur de la reprise des exportations. Cependant cette évolution n'a pas concerné les autres industries en particulier celle de filature et de tissage dont le rythme d'activité est resté nettement moins soutenu qu'un an auparavant.

Une tendance similaire est prévue dans l'immédiat.

INDUSTRIES DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE

Poursuivant l'orientation favorable observée le mois précédent, la conjoncture dans les industries du cuir et de la chaussure s'est de nouveau améliorée en juin. Le développement des commandes en provenance surtout des pays de l'Union européenne s'est en effet traduit par une accélération du rythme d'activité par rapport aux deux mois considérés.

Aucun changement notable n'est attendu dans les semaines à venir.

INDUSTRIES DES METAUX

Conformément aux dernières prévisions, un développement de l'activité a été observé en juin à la faveur de l'amélioration des commandes des industries utilisatrices et des particuliers. Ainsi, la fabrication et les ventes de véhicules utilitaires, de voitures de tourisme, de capsules métalliques, de boîtes de conserves et de mobilier de bureau en particulier, se sont à nouveau renforcées. Seule, la commercialisation de matériel ferroviaire et d'accessoires automobiles est restée à la marge de cette évolution.

Les prévisions s'annoncent favorables.

INDUSTRIES CHIMIQUES ET PARACHIMIQUES

A l'exception de la fabrication de médicaments et de peinture qui s'est confirmée dans la reprise amorcée précédemment, l'activité des unités de la chimie et de la parachimie a été marquée en juin par une tendance à la baisse. C'est ainsi que la conjoncture s'est détériorée dans la plupart des branches en raison du tassement des commandes et de la hausse des prix de ventes en répercussion du renchérissement des matières premières importées.

A court terme toutefois, les perspectives s'annoncent meilleures.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

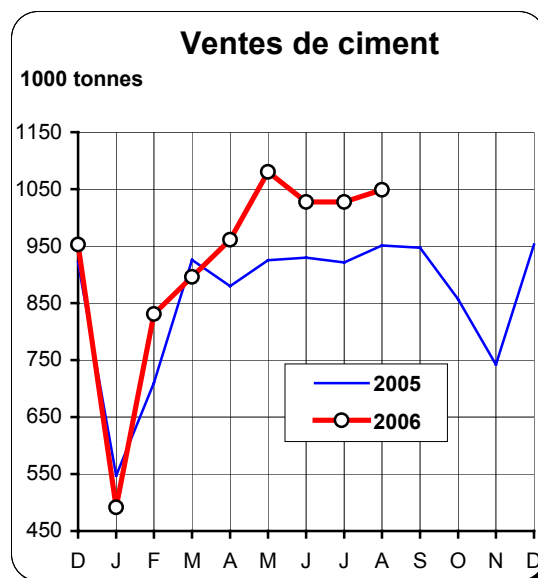
Ventes de ciment

(En milliers de tonnes)

Août 2006	Août 2006 Août 2005 En %	Huit premiers mois de l'année		
		2005	2006	Variation en %
1.048,6	+10,3	6.789,7	7.517,1	+10,7

Source : Association professionnelle des cimentiers.

Au terme des huit premiers mois de 2006, les ventes totales de ciment se sont élevées à 7,5 millions de tonnes, quantités en progression de 10,7% par rapport à celle de l'année précédente.



Evolution du secteur touristique à fin juin 2006

Entrées de touristes

(en milliers)	janv-juin 2005	janv-juin 2006	variation en %
Europe.....	1.847	2.168	+17
<i>dont:</i>			
France.....	928	1.039	+12
Espagne.....	459	563	+23
Allemagne.....	94	113	+20
Royaume Uni.....	102	144	+41
Italie.....	98	111	+13
Etats-Unis.....	49	56	+14
Pays arabes.....	95	110	+16
Autres.....	220	261	+19
TOTAL.....	2.211	2.595	+17
dont:MRE.....	763	894	+17
Total des touristes étrangers.....	1.448	1.701	+17

Source : Ministère du tourisme.

Au terme du premier semestre 2006, le **flux touristique à destination du Maroc** a atteint 2,6 millions de visiteurs et a marqué une hausse de 17% au lieu de 8 % un an plus tôt.

De leur côté, les **nuitées recensées au niveau des hôtels classés** se sont élevées à 7,8 millions de nuitées, en hausse de 7,5% et le **taux d'occupation** est passé en un an de 46% à 48%.

Par ailleurs, les **recettes de voyages**, chiffrées à 26,8 milliards de dirhams à fin juillet 2006, se sont accrues de 28,6% au lieu de 16,1% un an auparavant.

EMPLOI

Situation de l'emploi au deuxième trimestre 2006

En milliers	2 ^{er} trimestre 2005			2 ^{er} trimestre 2006		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
POPULATION ACTIVE ET EMPLOI ⁽¹⁾						
Population active ⁽¹⁾	5.606	5.558	11.164	5.655	5.753	11.408
Taux d'activité (en %)	45,3	62,2	52,4	44,2	63,9	52,3
Population active occupée	4.574	5.351	9.925	4.917	5.612	10.529
Taux d'emploi (en %) ⁽²⁾	36,9	59,9	46,6	38,5	62,3	48,3
CHÔMAGE						
Population active en chômage	1.032	207	1.239	738	141	879
Taux de chômage (en %)	18,4	3,7	11,1	13,0	2,5	7,7
. des personnes ayant un diplôme	26,5	11,6	23,4	17,7	8,3	15,8
. des non-diplômés	9,5	2,5	5,0	7,8	1,5	3,7

(1) Population âgée de 15 ans et plus (en milliers de personnes).

(2) Population active occupée / population totale âgée de 15 ans et plus.

Au deuxième trimestre 2006, la population active a atteint 11.408.000 personnes au lieu de 11.164.000 une année auparavant, accusant ainsi une augmentation de 2,2% qui a concerné particulièrement les femmes (+3,2%) et le milieu rural (+3,5%). Quant au taux d'activité, il est resté pratiquement stable, à 52,3%.

Pour sa part, la population active occupée est passé de 9.925.000 à 10.529.000 personnes, suite à la création nette de 604.000 nouveaux emplois, laquelle recouvre des gains nets de 343.000 et 261.000 postes respectivement dans les milieux urbain et rural. Les principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois ont été le bâtiment et travaux publics et l'agriculture qui ont offert respectivement 105.000 et 380.000 postes, soit plus de 77% du total des emplois créés. De même, le secteur des services a généré 119.000 emplois, repartis presque également entre les milieux urbain et rural.

L'évolution globalement favorable du marché du travail s'est traduite par une baisse de la population active en chômage de 1.239.000 à 879.000 personnes entre les deuxièmes trimestres des années 2005 et 2006. Aussi, le taux de chômage s'est-il établi à 7,7% au lieu de 11,1% un an auparavant. Cette baisse a concerné aussi bien les zones urbaines que rurales où le taux de chômage est revenu respectivement de 18,4% à 13% et de 3,7% à 2,5%.

**OPERATIONS COMMERCIALES ET
FINANCIÈRES AVEC L'ÉTRANGER**

Commerce extérieur

BALANCE COMMERCIALE A FIN JUILLET 2006

(En millions de dirhams)

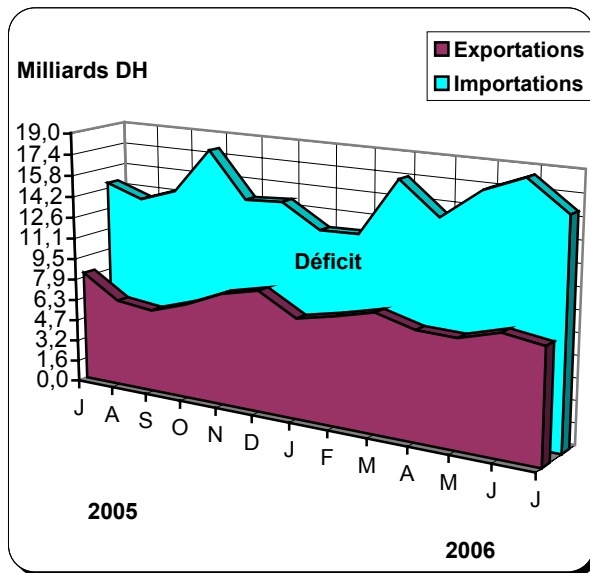
	Juillet 2006	Juil. 06 Juin 06 (en %)	Juil. 06 Juil. 05 (en %)	Sept premiers mois de l'année		
				2005	2006	Var. en %
Importations globales	16.337	-11,5	+4,9	103.141	115.730	+12,2
- Importations hors pétrole	14.036	-10,7	+5,3	90.943	101.184	+11,3
- Importations de pétrole.....	2.301	-16,0	+2,5	12.198	14.546	+19,3
Exportations globales	8.328	-4,5	+2,7	54.005	60.273	+11,6
- Exportations hors phosphates et dérivés	6.736	-27,7	+8,1	45.321	50.131	+10,6
- Exportations de phosphates et dérivés	1.592	+12,9	-15,2	8.684	10.142	+16,8
Solde	-8.009	-17,7	+7,3	-49.136	-55.457	+12,9
Taux de couverture (en %)	51,0	-	-	52,4	52,1	-

Source : Office des changes.

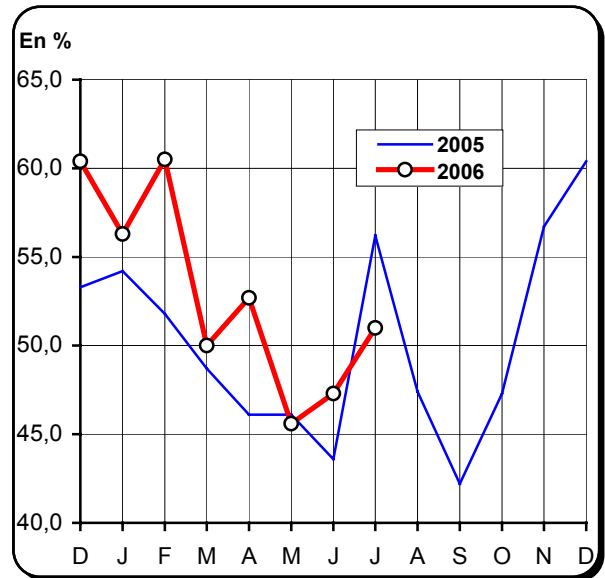
Au terme des sept premiers mois de 2006, le solde négatif de la **balance commerciale** a atteint 55,4 milliards de dirhams, montant en accroissement de 12,9%, moins prononcé toutefois que celui de 21,4% observé à l'issue de la même période de 2005.

Aussi, le taux de couverture est-il revenu en un an de 52,4% à 52,1%.

Evolution mensuelle des transactions commerciales globales



Evolution mensuelle du taux de couverture des importations par les exportations



A – Importations

(En millions de dirhams)

	Sept premiers mois de l'année		Variations	
	2005	2006	Montants	%
Alimentation, boissons et tabacs	8.396	8.534	+138	+1,6
Energie et lubrifiants	20.715	25.308	+4.593	+22,2
Produits bruts	6.473	6.800	+327	+5,1
- d'origine animale et végétale	4.680	4.684	+4	+0,1
- d'origine minérale	1.793	2.116	+323	+18,0
Demi-produits (*)	23.780	26.359	+2.579	+10,8
Produits finis	43.777	48.729	+4.952	+11,3
- biens d'équipement.....	21.816	25.380	+3.564	+16,3
- biens de consommation.....	21.961	23.349	+1.388	+6,3
TOTAL.....	103.141	115.730	+12.589	+12,2

(*) y compris l'or industriel

Source : Office des changes.

Les **importations** ont totalisé 115,7 milliards de dirhams et ont progressé de 12,2%, suite à l'expansion de 22,2% de la facture énergétique, portée à plus de 25,3 milliards de dirhams ainsi qu'à l'accroissement de 9,7% des autres importations. Cette tendance a concerné la totalité des rubriques et plus particulièrement les achats de biens d'équipement (+16,3%), de demi-produits (+10,8%) et de biens de consommation (+6,3%).

B- Exportations

(En millions de dirhams)

	Sept premiers mois de l'année		Variations	
	2005	2006	Montants	%
Alimentation, boissons et tabacs ..	11.437	11.542	+105	+0,9
Energie et lubrifiants	1.220	1.005	-215	-17,6
Produits bruts	5.781	6.750	+969	+16,8
- d'origine animale et végétale	1.576	2.008	+432	+27,4
- d'origine minérale	4.205	4.742	+537	+12,8
Demi-produits (*)	14.085	16.932	+2.847	+20,2
Produits finis	21.482	24.044	+2.562	+11,9
- biens d'équipement	3.672	4.204	+532	+14,5
- biens de consommation	17.810	19.840	+2.030	+11,4
TOTAL.....	54.005	60.273	+6.268	+11,6

(*) Y compris l'or industriel.

Source : Office des changes.

Les **exportations**, évaluées à 60,3 milliards de dirhams, ont enregistré un accroissement de 11,6%. Exception faite de la baisse de 17,6% des livraisons de produits énergétiques et de la quasi-stagnation de celles de biens alimentaires, les autres exportations se sont orientées à la hausse. Ainsi, les ventes de demi-produits ont augmenté de 20,2%, celles de produits bruts de 16,8% et celles de biens de consommation de 11,4%, grâce à la reprise respectivement de 13,9% et de 10,9% par rapport à la même période de l'année précédente des livraisons de vêtements confectionnés et celles d'articles de bonneterie.

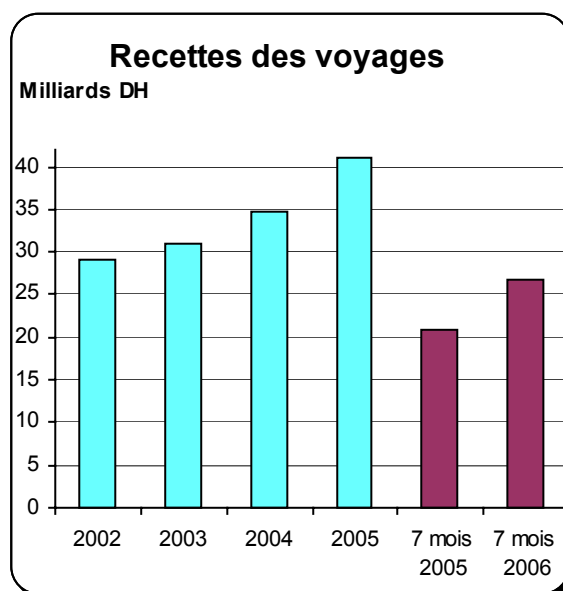
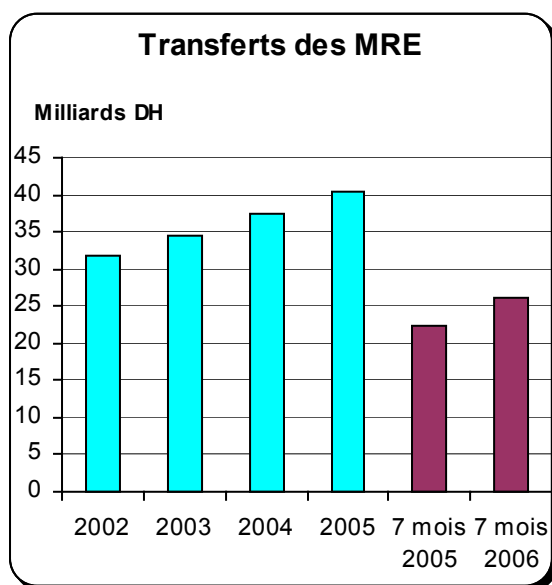
Autres opérations avec l'étranger

(En millions de dirhams)

	Juil. 2005	Juin 2006	Juil. 2006	Cumul des sept premiers mois de l'année		
				2005	2006	Var. en %
Recettes des voyages.....	4.794	3.148	5.628	20.841	26.804	+28,6
Transferts de fonds par les Marocains résidant à l'étranger.....	4.257	4.101	4.880	22.437	26.140	+16,5
Investissements et prêts privés étrangers.....						
- Recettes	1.286	1.233	1.970	17.267	12.025	-30,4
- Dépenses	1.316	4.338	507	12.011	9.221	-23,2

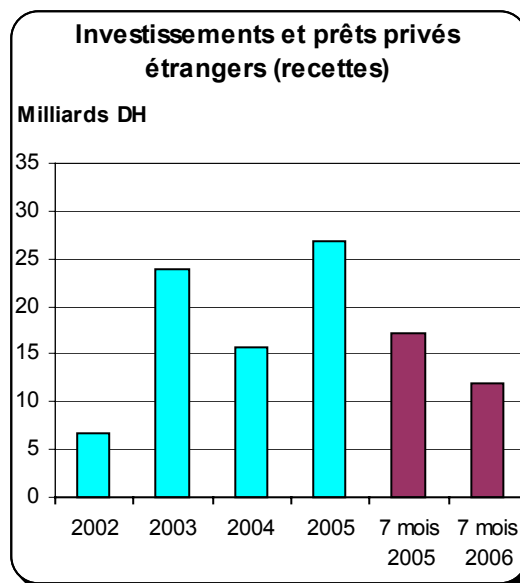
Source : Office des changes

Chiffrés à 26,1 milliards de dirhams à fin juillet 2006, **les transferts effectués par les marocains résidant à l'étranger** se sont accrus de 16,5% au regard de la période correspondante de l'année précédente. De même, **les recettes comptabilisées au titre des voyages** ont marqué une progression de 28,6%, en s'élevant à 26,8 milliards de dirhams.



Les recettes réalisées, à fin juillet 2006, au titre des **investissements et prêts privés étrangers** ont atteint 12 milliards et les dépenses correspondantes ont totalisé 9,2 milliards de dirhams.

Enfin, les **avoirs extérieurs nets** de Bank Al-Maghrib se sont élevés, à la même date, à 161,1 milliards de dirhams et ont représenté près de 11 mois d'importation de marchandises.



ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

CROISSANCE ECONOMIQUE

Aux **Etats-Unis**, le PIB s'est accru de 2,9% au deuxième trimestre, après avoir enregistré une progression de 5,6% en rythme annuel les trois premiers mois. Ce ralentissement, lié pour l'essentiel au tassement de l'activité sur le marché immobilier, s'est accompagné d'une hausse du taux d'inflation qui est passé de 3% en mars 2006 à 4,3% en juin. Aussi la Réserve fédérale a-t-elle procédé à un nouveau relèvement, d'un quart de point, de son taux directeur, porté à 5,25% en juin 2006. La croissance américaine devrait se stabiliser autour de 3,4% sur l'ensemble de l'année.

Au **Japon**, où le marché du travail reste bien orienté, le PIB devrait progresser de 2,7% cette année, à la faveur de la bonne tenue tant de la demande interne que des exportations qui bénéficient de la dépréciation du yen par rapport aux principales devises. Aussi, consécutivement à la sortie de la déflation, la Banque centrale du Japon a-t-elle mis fin à sa politique de taux zéro, fixant son taux directeur à 0,25% en juillet 2006.

En ce qui concerne la **zone euro**, les récents indicateurs économiques confirment l'accélération de la croissance qui devrait s'établir à 2,3% en 2006, grâce à la reprise de la demande interne et la baisse du taux de chômage, qui se situerait à 7,9%, au lieu de 8,6% en 2005. Dans ces conditions et compte tenu de la hausse des prix à la consommation chiffrée en juillet à 2,4% en rythme annuel, soit au-delà de la limite de 2% fixée par la Banque centrale européenne, celle-ci a relevé d'un quart de point, pour la quatrième fois consécutive depuis décembre 2005, son principal taux de refinancement, le portant à 3% en août 2006.

Dans les **pays émergents d'Asie**, la croissance demeure élevée, notamment en Chine et en Inde où elle devrait respectivement atteindre 10% et 8,3% en 2006, sous l'effet de la vigueur des exportations et de l'investissement. Sur les huit premiers mois de l'année, la balance commerciale de la Chine a affiché un excédent de 94,65 milliards de dollars, en hausse de 60% par rapport à celui enregistré à la même période de l'année 2005.

COMMERCE MONDIAL

Le volume du commerce mondial devrait augmenter de près de 8,8% en 2006, au lieu de 7,4% l'exercice précédent, sous l'effet du raffermissement de la demande mondiale.

EMPLOI

Le taux de chômage, aux Etats-Unis, est passé de 4,6% à 4,8% de juin à juillet 2006, tandis que dans la zone euro et au Japon, il est revenu respectivement de 7,8% et de 4,2% à 7,7% et 4,1%.

PRIX

Aux Etats-Unis, les prix à la consommation ont, en juillet 2006, progressé de 4,1% en rythme annuel, au lieu de 4,3% le mois précédent et ont augmenté de 2,4% dans la zone euro, au lieu de 2,5%.

Les marchés internationaux des capitaux à fin août 2006

Soutenus par la solidité des résultats des entreprises et les opérations de fusions acquisitions, les indices des principaux **marchés boursiers** se sont inscrits en hausse en août au regard du mois précédent.

Le CAC 40 de la bourse de Paris et le Dax allemand ont enregistré une progression mensuelle de 3,1%, tandis que l'indice Nikkei s'est accru de 4,4%. A New York, le Dow Jones et le Nasdaq ont pour leur part réalisé des hausses respectives de 1,7% et de 4,4%. Quant au Footsie de Londres, il a laissé apparaître une quasi-stabilité.

	Cours au 30 déc. 2005	Cours au 31 juill. 2006	Cours au 31 août 2006	Variations en % (fins de mois)	
				Août 06	Août 06
				Juillet 06	Déc. 05
CAC40.....	4.715,2	5.009,4	5.165,0	+3,1	+9,5
DAX.....	5.408,3	5.682,0	5.859,6	+3,1	+8,3
DJ Euro Stoxx50...	3.578,9	3.691,9	3.808,7	+3,2	+6,4
FTSE.....	5.618,8	5.928,3	5.906,1	-0,4	+5,1
NASDAQ.....	2.205,3	2.091,5	2.183,8	+4,4	-1,0
Dow Jones.....	10.717,5	11.185,7	11.381,2	+1,7	+6,2
Nikkei.....	16.111,4	15.456,8	16.140,8	+4,4	+0,2

Sur les marchés obligataires internationaux, les rendements des **emprunts publics** à 10 ans se sont inscrits en baisse en liaison avec le regain des tensions inflationnistes engendrées par le rebond des cours du pétrole.

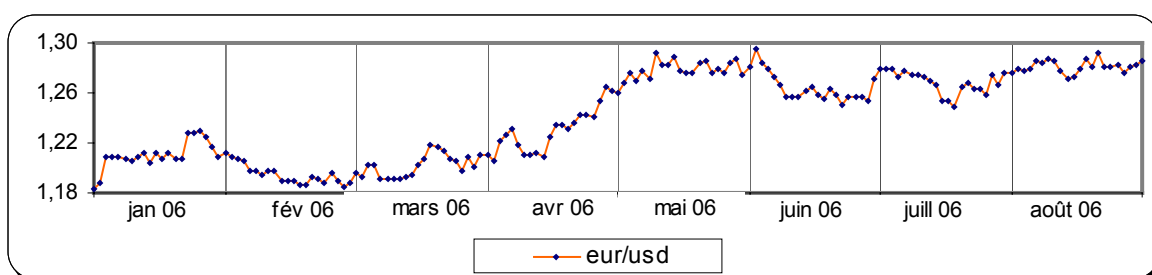
Ainsi, au 31 août 2006, aux Etats-Unis les rendements des emprunts publics à long terme se sont établis à 4,7% au lieu de 5% le 31 juillet, tandis que dans la zone euro ils ont atteint 3,7%, au lieu de 3,9% le mois précédent.

Les marchés des changes internationaux en juillet et août 2006

Sur les marchés des changes internationaux, l'évolution des principales devises durant les mois de juillet et d'août 2006 a été largement influencée par les anticipations sur les différentiels de rendements, dans un climat de regain de tensions sur les prix du pétrole.

Le dollar

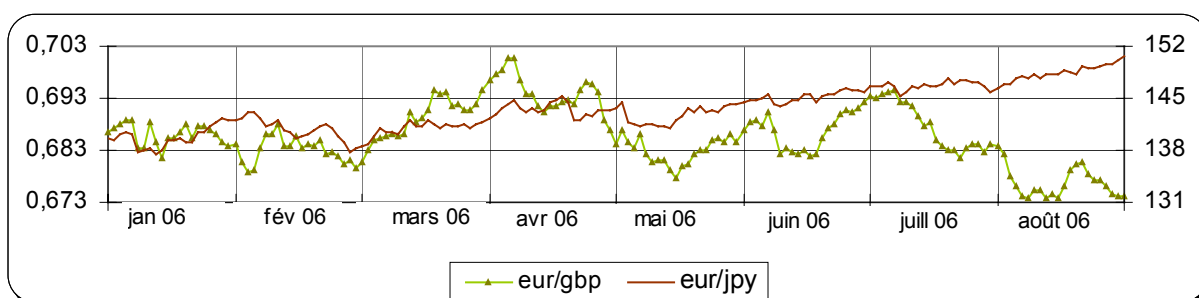
Le dollar, échangé dans une fourchette comprise entre 1,24 et 1,29 contre l'euro, a enregistré d'importantes variations au cours de la période sous revue. Dans un 1^{er} temps, le billet vert a notamment profité de son statut de valeur refuge dans une conjoncture marquée par l'accroissement des inquiétudes sur les risques géopolitiques au Moyen-Orient, pour se hisser le 19 juillet à 1,2482 dollar pour un euro, soit 2,5% au dessus de son niveau de début juillet.



En relation essentiellement avec les signes de ralentissement de l'activité économique aux Etats-Unis, confortant la perspective d'un statu quo monétaire jusqu'à la fin de l'année, le dollar a par ailleurs connu plusieurs phases de repli, s'établissant en particulier le 21 août à son plus bas niveau depuis juin 2006, à 1,292 dollar pour un euro.

L'euro

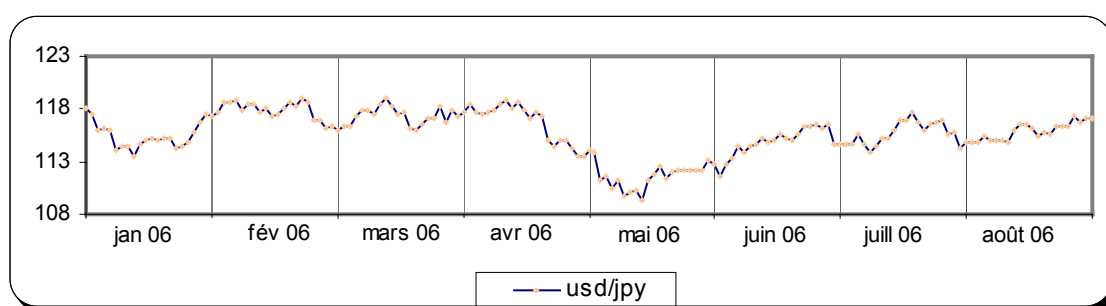
Quant à l'euro, il a été soutenu, au cours des mois sous revue, par les anticipations d'une poursuite du resserrement monétaire par la BCE, à la faveur de la consolidation de la reprise économique dans la zone euro.



Face au yen japonais, l'euro a enregistré une hausse marquée, atteignant le 20 juillet puis le 31 août des niveaux records, respectivement de 147,7 et de 150,6 yens pour un euro. En revanche, l'euro a d'une fin de période à l'autre perdu 2,6% de sa valeur face à la livre.

Le yen

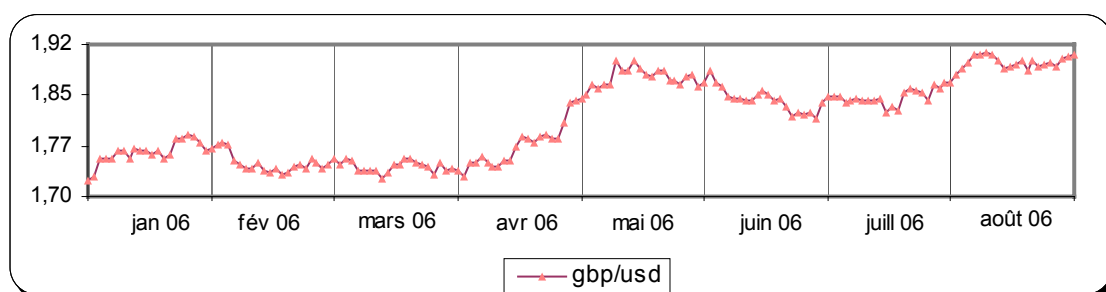
En dépit du regain de dynamisme de l'économie Japonaise et du relèvement, le 14 juillet, du taux directeur de la Banque centrale du Japon fixé à 0,25%, le yen s'est déprécié à l'égard des principales devises. Il a notamment pâti de la publication des chiffres d'inflation en juillet (+0,2 % en glissement annuel contre +0,5 % anticipé), laissant augurer une faible probabilité d'une nouvelle remontée des taux directeurs de la BoJ d'ici fin 2006.



La dépréciation du yen, à fin août par rapport à début juillet, s'est chiffrée à 2,6% face à l'euro et à 2,1% par rapport au dollar.

La livre

La livre sterling a connu une tendance haussière, clôturant la période sous revue sur une progression de 3,3% vis-à-vis du dollar et de 2,8% à l'égard de l'euro. Cette évolution a été favorisée par la vigueur de la croissance économique britannique au 2^{ème} trimestre conjuguée au relèvement du taux directeur de la Banque d'Angleterre, à 4,75%.

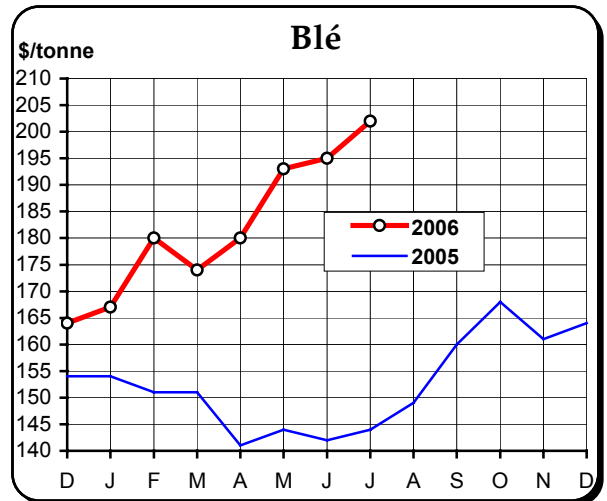


PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES

Blé

En juillet 2006, les cours mondiaux du blé ont poursuivi leur tendance haussière, pour s'établir en hausse de 3,6% d'un mois à l'autre et de 25,7% en moyenne des sept premiers mois par rapport au niveau atteint à la même période de l'année précédente.

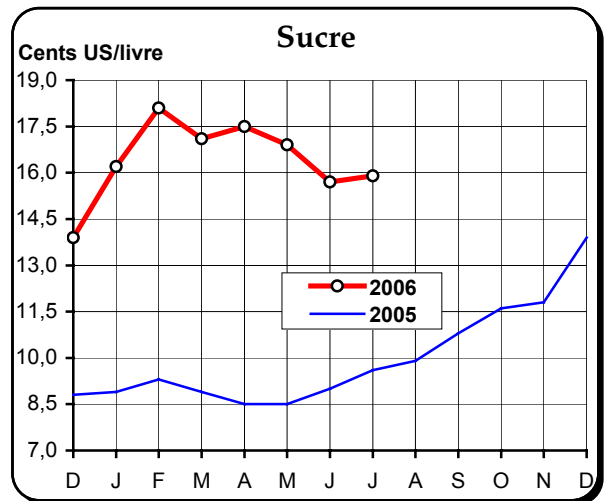
Sous l'effet de la sécheresse qui a sévi en particulier aux Etats-Unis et en Europe la production mondiale pour 2006/2007 est prévue en baisse par rapport à celle de la précédente campagne, ce qui a favorisé la progression soutenue des achats opérés par les fonds spéculatifs.



Sucre

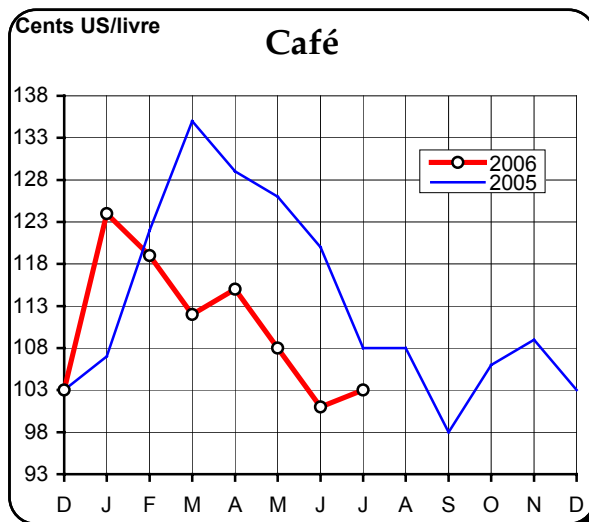
Les cotations du sucre ont augmenté pour leur part de 1,3% en juillet et de 87,2% sur les sept premiers mois.

La flambée des cours du pétrole et la tendance baissière de la production au Brésil, en Inde et dans l'Union européenne expliquent le niveau élevé des prix du sucre.



Café

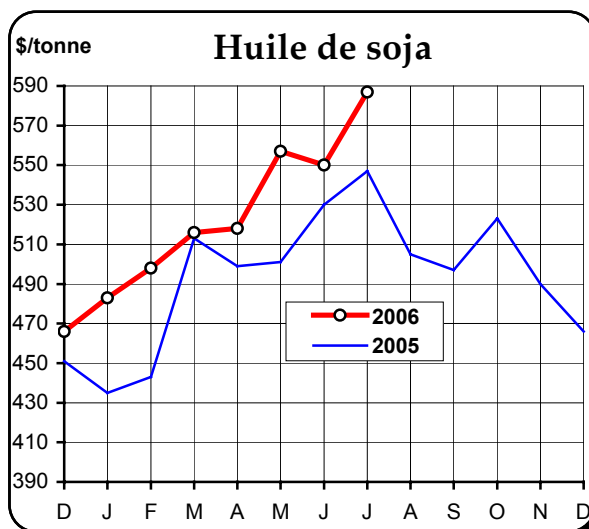
En juillet 2006, les cours du café ont laissé apparaître une progression de 2% au regard du mois précédent, qui a résulté tant de l'accroissement de la demande que du fléchissement de l'offre, notamment, en provenance du Vietnam, premier producteur mondial du café robusta.



Huile de soja

En juillet 2006, les cours de l'huile de soja ont augmenté de 6,7% au regard du mois précédent consécutivement aux conditions climatiques défavorables dans les régions productrices de soja, en particulier aux Etats-Unis, lesquelles ont entraîné la révision à la baisse des récoltes attendues et des achats intensifs de fonds d'investissement.

En moyenne des sept premiers mois de l'année, les cotations ont enregistré un accroissement de 6,9% par rapport à la même période de 2005.



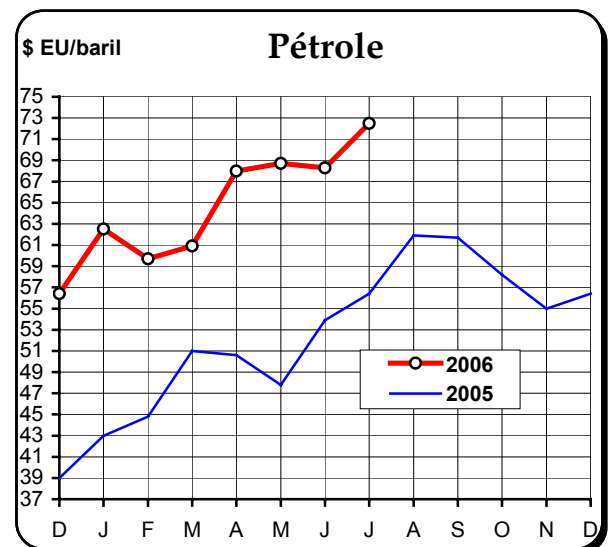
PETROLE

En juillet 2006, les cours du pétrole ont enregistré une hausse mensuelle de 6,1% pour atteindre en moyenne 72,5 dollars le baril et se sont ainsi accrus sur l'ensemble des sept premiers mois de 32,5% au regard de la même période de 2005.

Outre la croissance soutenue de la demande mondiale, en particulier des Etats-Unis et de la Chine, la contraction de l'offre émanant de certains pays producteurs tels que le Nigeria, le Venezuela et l'Irak et les craintes de problèmes d'approvisionnement liées aux tensions géopolitiques ont concouru à la remontée des prix du pétrole.

Les prix du pétrole, qui ont enregistré un record historique de 78,40 dollars le 13 juillet, se sont depuis la mi-juillet plusieurs fois inscrits en repli pour s'établir à leur plus bas niveau en cinq mois, à 64,8 dollars environ, le 8 septembre 2006. Malgré le net recul des cours du brut, l'OPEP a laissé son plafond de production inchangé à 28 millions de barils par jour.

La poursuite du reflux des prix dépendra en grande partie des développements relatifs aux activités nucléaires de l'Iran, selon plusieurs analystes.



METAUX

Cuivre et zinc

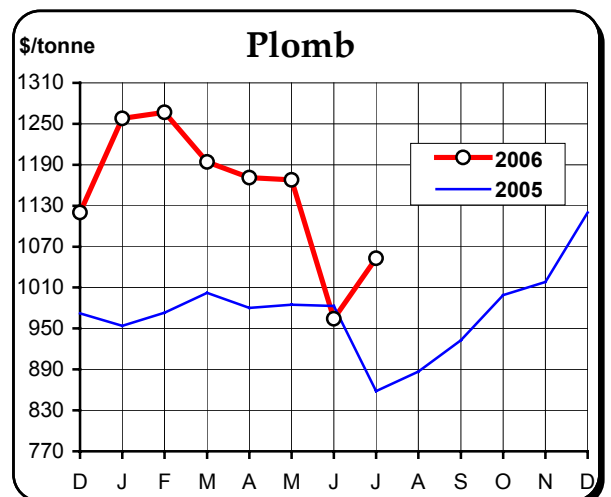
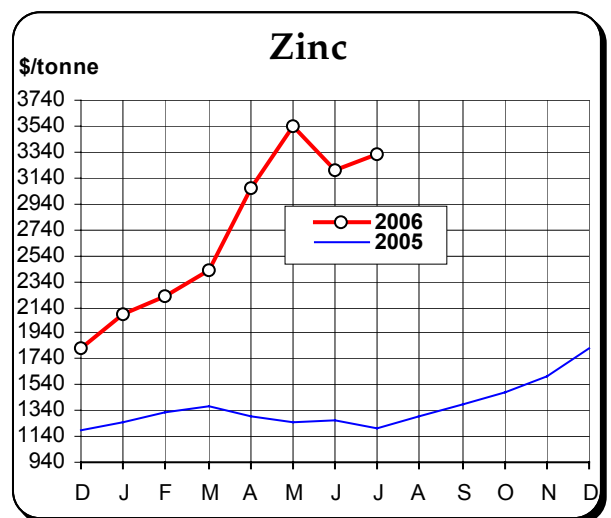
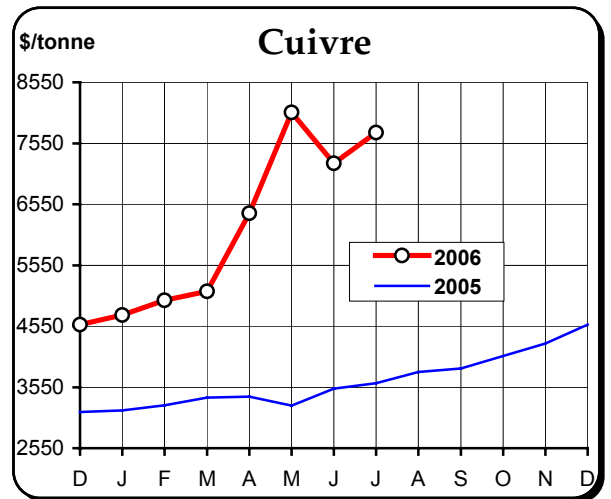
En juillet 2006, les cotations du cuivre et du zinc ont, en moyenne, respectivement augmenté de 7% et de 3,8%, ce qui a porté leur hausse depuis le début de l'année à 87,7% et 122%.

Cette évolution est attribuable à la progression soutenue de la demande mondiale, conjuguée à l'amenuisement des stocks gérés par le London Metal Exchange (LME), en baisse depuis des mois, ceux du zinc, en particulier, étant tombés à leur plus bas niveau depuis 15 ans.

Plomb

Pour leur part, les cours du plomb se sont accrus de 9,2% par rapport au mois précédent et de 19,9% d'une année à l'autre, sur les sept premiers mois.

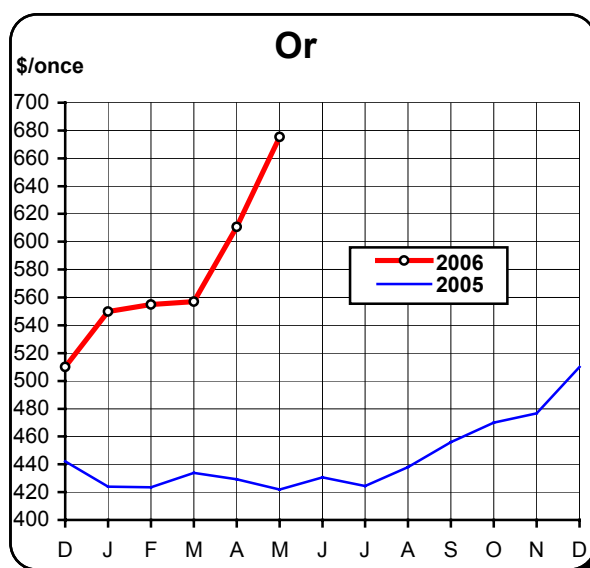
Le redressement des cours au courant du mois sous revue a essentiellement résulté du regain de la demande dans l'industrie automobile.



Or

En juillet 2006, les cotations de l'or ont enregistré une hausse de 6,3% par rapport au mois précédent et de 39,8% en moyenne des sept premiers mois par rapport à la période correspondante de l'exercice écoulé, et ce, en liaison principalement avec le raffermissement de la demande mondiale.

En outre, les craintes inflationnistes, suscitées par la flambée des cours du pétrole, ainsi que l'affaiblissement du dollar ont renforcé le statut de valeur refuge du métal jaune.



COURS DES PRINCIPALES MATIÈRES PREMIÈRES SUR LES MARCHÉS MONDIAUX

(Moyenne de la période)

	Pays d'origine	Lieu de cotation	Unité utilisée	Juillet 2006	7 mois 2005	7 mois 2006	<u>Juillet 2006</u> Juin 2006 en %	<u>7 mois 06</u> 7 mois 05 en %
I. PRODUITS AGRICOLES								
Blé	États-Unis	Ports Golfe EU	\$ EU/tonne	202,0	146,7	184,4	3,6	25,7
Sucre	Antilles	New York	Cts EU/livre	15,9	9,0	16,8	1,3	87,2
Café	Brésil	New York	Cts EU/livre	103,0	121,0	111,7	2,0	-7,7
Huile de soja	Toutes origines	Ports hollandais	\$ EU/tonne	587,0	495,4	529,9	6,7	6,9
Thé	Toutes origines	(1)	Cts EU/kg	264,0	221,7	249,4	5,6	12,5
Coton	Toutes origines	Liverpool	Cts EU/livre	57,0	54,4	57,7	1,8	6,0
II. PRODUITS ENERGETIQUES								
Pétrole	(2)		\$ EU/baril	72,5	49,6	65,8	6,1	32,5
Charbon	Australie		\$ EU/tonne	52,8	52,9	50,2	0,7	-5,2
III- METAUX								
Cuivre	Royaume-Uni	Londres	\$ EU/tonne	7.727,0	3.369,1	6.322,3	7,0	87,7
Plomb	Royaume-Uni	Londres	\$ EU/tonne	1.053,0	962,3	1.153,6	9,2	19,9
Zinc	Royaume-Uni	Londres	\$ EU/tonne	3.321,0	1.279,6	2.838,9	3,8	121,9
Or	Royaume-Uni	Londres	\$ EU/once	633,7	426,8	596,8	6,3	39,8
IV- AUTRES PRODUITS								
Phosphates	Maroc	Casablanca	\$ EU/tonne	45,5	42,0	43,3	2,2	3,1
Superphosphates	Etats-Unis	Ports Golfe EU	\$ EU/tonne	230,1	201,7	204,9	14,8	1,6
Taux de change moyen mensuel (Dirhams pour 1 dollar EU)								

(1) Prix résultant des enchères à Londres et à Mombasa (Kenya). -

(2) Prix moyen du brut : Brent du Royaume-Uni (légère densité), Dubai (densité moyenne) et Intermédiaire de l'Ouest du Texas (pondération égale).

P. M. : 1 boisseau de blé = 27,21 kg 1 baril de pétrole = 158,98 litres.
 1 sac de café = 60 kg 1 once troy = 31,1035 grammes.
 1 balle de coton = 217 kg 1 livre = 453,592 grammes.

Sources : - FMI (Statistiques financières internationales) ;
 - Banque mondiale

RESSERREMENTS MONÉTAIRES

14 juillet – Japon

La Banque centrale du Japon a mis fin à sa politique de taux zéro en vigueur depuis plus de cinq ans, fixant son taux directeur à 0,25%.

24 juillet – Turquie

La Banque centrale turque a relevé de 25 points de base son taux directeur, porté à 17,5%.

26 juillet – Inde

La Banque centrale indienne a porté son taux directeur de 5,75% à 6%.

3 août – Zone euro

La Banque centrale européenne a procédé au quatrième relèvement d'un quart de point, depuis le mois de décembre dernier, de son principal taux de refinancement, fixé à 3%.

3 août – Royaume-Uni

Pour la première fois en deux ans, la Banque centrale d'Angleterre a relevé son taux directeur de 25 points de base à 4,75%.

3 août – Afrique du Sud

La Banque centrale Sud-africaine a augmenté de 50 points de base son taux directeur, établi à 8%.

4 août – Russie

La banque centrale de Russie a relevé son principal taux d'intérêt à court terme de 50 points de base dans l'objectif de ralentir la croissance de sa masse monétaire et modérer les pressions inflationnistes dans un contexte de forte expansion économique.

18 août – Chine

La Banque centrale de Chine a procédé au deuxième relèvement de 27 points de base, depuis octobre 2004, de ses taux d'intérêt sur les dépôts à vue, de 2,25% à 2,52%, et sur les prêts à un an de 5,58% à 6,12%.

ELARGISSEMENT DE LA ZONE EURO

11 juillet – La Slovénie intègre la zone euro

Les ministres des finances de l'Union européenne ont donné leur accord définitif à l'adhésion de la Slovénie dans la zone euro le 1^{er} janvier 2007. Le taux de conversion de la monnaie a été fixé à 239,640 tolars slovènes pour un euro.

REGROUPEMENTS REGIONAUX

4 juillet – Le Mercosur signe l'adhésion du Venezuela

Les présidents du Mercosur (Marché commun des pays d'Amérique du Sud) zone de libre échange entre l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay ont signé à Caracas, le protocole d'adhésion du Venezuela devenu ainsi le cinquième membre à part entière du bloc commercial.

AIDE AU DEVELOPPEMENT

13 juillet – La Banque mondiale annule une partie de la dette du Burkina Faso

La Banque mondiale a décidé d'annuler à compter du 1^{er} juillet la dette du Burkina Faso à hauteur de 1,154 milliard de dollars.

Cette annulation concerne la dette due au titre de l'initiative multilatérale pour l'allègement de la dette (MDRI) d'un montant de 734 millions et la réduction de la dette à laquelle l'Association internationale de développement (IDA) s'est déjà engagée au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) d'un montant de 420 millions.

COOPERATION INTERNATIONALE

28 juillet – Le FMI accorde de nouveaux fonds à la Turquie

Le Fonds monétaire international (FMI) a débloqué en faveur de la Turquie une tranche de 1,85 milliard de dollars d'une ligne de crédit remboursable sur trois ans, sur un total de près de 10 milliards de dollars accordé en 2005 en vue de la poursuite des réformes économiques engagées par la Turquie.

DETTE EXTERIEURE

21 août – La Russie solde sa dette envers le Club de Paris

La Russie a remboursé par anticipation l'intégralité de sa dette envers le Club de Paris, par le versement d'une dernière tranche de 23,7 milliards de dollars. Sa dette extérieure publique sera ainsi ramenée à 60,3 milliards à fin 2006 contre 157,8 milliards en 1998.

CHRONOLOGIE

Agriculture

Agréments pour la commercialisation de semences et de plants

Arrêtés du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n^{os} 1284, 1285, 1286 et 1287-06 du 26 juin 2006 portant respectivement agrément :

des sociétés " Mundiriz " " Serdiag " et " " Berana " " et des pépinières " du Gharb " et " Sodeom " pour commercialiser les semences certifiées du riz, de maïs, d'olivier et d'agrumes; des légumineuses fourragères et des semences standard de légumes fourragères.

B.0. n° 5444 du 3 août 2006

Commerce extérieur

Modification des quotités du droit d'importation applicable au blé tendre et à certains produits utilisés ou fabriqués par le secteur du cuir et des chaussures

Décret n° 2-06-353 du 25 juillet 2006 portant modification des quotités du droit d'importation applicable au blé tendre et à certains produits utilisés ou fabriqués par le secteur du cuir et des chaussures.

Concernant le droit d'importation applicable au blé tendre, il est fixé à 130% au lieu de 115% auparavant. Ce taux est appliqué à la tranche de valeur inférieure ou égale à 1000 DH/tonne, la tranche supérieure à 1000 DH/tonne est soumise à un droit d'importation de 2,5%.

Pour ce qui est de certains produits utilisés ou fabriqués par le secteur du cuir et des chaussures, le droit d'importation varie entre 2,5% et 40%.

B.0. n° 5444 du 3 août 2006

Coopération internationale

Convention de garantie conclue avec le Fonds arabe pour le développement économique et social

Décret n° 2-06-291 du 6 juin 2006 approuvant la convention conclue le 13 mars 2006 entre le Royaume du Maroc et le Fonds arabe pour le développement économique et social, pour la garantie d'un prêt d'un montant de 31.000.000 de dinars koweïtiens consenti par ledit Fonds à la Société nationale des autoroutes du Maroc, en vue de la participation au financement du projet de l'autoroute Marrakech-Agadir.

B.0. n° 5436 du 6 juillet 2006

Convention de garantie conclue avec la Banque islamique de développement

Décret n° 2-06-292 du 6 juin 2006 approuvant la convention conclue le 6 mars 2006 entre le Royaume du Maroc et la Banque islamique de développement, pour la garantie d'une convention de sous-traitance d'un montant de 106.277.000 dollars américains conclue par ladite Banque avec la Société nationale des autoroutes du Maroc, en vue de la participation au financement du projet de l'autoroute Marrakech-Agadir.

B.O. n° 5436 du 6 juillet 2006

Convention financière conclue avec la banque italienne Artigiancassa S.P.A.

Décret n° 2-06-345 du 3 juillet 2006 approuvant la convention financière d'un montant de 61.974.828 euros conclue le 4 mai 2006 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et la banque italienne Artigiancassa S.P.A, pour le financement du projet de construction de la Rocade Méditerranéenne, section Ajdir-Ras Afrou.

B.O. n° 5440 du 20 juillet 2006

Accord de prêt conclu avec le fonds de l'OPEP pour le développement international

Décret n° 2-06-380 du 24 juillet 2006 approuvant l'accord de prêt n° 1072P d'un montant de 9,810 millions de dollars US conclu le 21 mars 2006 entre le Royaume du Maroc et le Fonds de l'OPEP pour le développement international, pour le financement du projet de développement rural dans le Moyen Atlas Oriental.

B.O. n° 5448 du 17 août 2006

La KFW accorde 73,6 millions euros à l'ONEP

La Banque allemande de développement "KFW" a accordé, le 21 juillet 2006 à l'ONEP un prêt de 73,6 millions euros destiné au financement de quatre projets portant sur l'extension et le renforcement du réseau d'alimentation en eau potable dans plusieurs villes marocaines.

Maroc-France

L'Agence française de développement a octroyé, le 27 juillet 2006, un prêt de 45 millions d'euros, à l'Office national de l'électricité destiné au financement du programme d'électrification rurale, et un autre de 30 millions d'euros à l'Office national de l'eau potable dans le cadre de la généralisation de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Maroc-UE

L'Union européenne a accordé au Maroc une aide de 67 millions d'euros en appui au programme d'urgence de développement institutionnel.

Ce programme vise une meilleure gestion des flux migratoires et le renforcement de la lutte contre la migration clandestine.

Maroc- Commission européenne

La Commission européenne a procédé, le 29 août 2006, au règlement de la seconde tranche d'un montant de 59.7 millions d'euros du programme d'appui à la réforme du secteur de l'eau au Maroc.

Fonds arabe pour le développement économique et social

Le Fonds arabe pour le développement économique et social a octroyé au Maroc le 29 août 2006, un prêt de 15 millions de dinars koweïtiens pour l'équipement des écoles publiques en matériel informatique.

D'une durée de 22 ans dont 4 années de grâce, ce prêt est assorti d'un taux d'intérêt de 4,5% l'an.

La BAD approuve plusieurs prêts en faveur de projets d'infrastructures

Le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement a approuvé, vendredi dernier, plusieurs prêts en faveur du Maroc pour le financement de projets d'infrastructures, soit 149 millions de dollars pour un projet autoroutier, 119 millions d'euros pour l'autoroute Marrakech-Agadir, 80 millions d'euros pour financer le 9ème projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

Signature d'une convention de 70 millions de dollars entre la BID et la SAMIR

la Société Anonyme Marocaine de l'Industrie de Raffinage et la Banque Islamique de Développement ont conclu une convention, d'un coût de 70 millions de dollars, pour le financement des importations de pétrole brut et dérivés.

Energie

Approbation d'un accord pétrolier

Arrêté conjoint du ministre de l'énergie et des mines et du ministre des finances et de la privatisation n° 1498-06 du 26 juin 2006 approuvant l'accord pétrolier conclu le 3 mai 2006 entre l'Office national des hydrocarbures et des mines, représentant le Royaume du Maroc et la société "Kosmos Energy offshore Morocco HC", pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures dans la zone d'intérêt dite "Boujdour offshore".

B.O. n° 5448 du 17 août 2006

Industrie

Appui à la création d'entreprises

Le programme national d'appui à la création d'entreprises "Moukawalati", a été lancé le 1^{er} juillet 2006 à Casablanca. Il vise l'appui à l'auto-emploi à travers la création de 30.000 petites entreprises devant générer 90.000 emplois à l'horizon 2008.

Dans le cadre de ce programme, les premiers guichets d'appui à la création d'entreprises à l'échelle du Grand-Casablanca ont été inaugurés. Leurs missions est d'assurer l'accueil des porteurs de projets et de les accompagner pendant la période de démarrage de leur entreprise.

Lancement du fonds de promotion du secteur textile-habillement

Le Fonds de promotion du textile-habillement a été créé le 14 juillet 2006 à Rabat avec un budget annuel fixé à 20 millions DH. Le Fonds couvrira la promotion marketing et commerciale, la promotion du partenariat et des investissements et le développement du sourcing matières.

Infrastructure

Zone spéciale de développement Tanger – Méditerranée

Dahir n° 1-06-101 du 15 juin 2006 portant promulgation de la loi n° 18-05 modifiant et complétant le décret-loi n° 2-02-644 du 10 septembre 2002 portant création de la zone spéciale de développement Tanger-Méditerranée.

B.O. n° 5436 du 6 juillet 2006

Création de la "Société d'aménagement Al Omrane Tamesna"

Décret n° 2-06-313 du 16 juin 2006 autorisant la société Holding d'aménagement Al Omrane à créer une filiale dénommée "Société d'aménagement Al Omrane Tamesna".

La société Holding d'aménagement Al Omrane est autorisée à créer une filiale dénommée "Société d'aménagement Al Omrane Tamesna" avec un capital social initial de 5 millions DH.

La Société d'aménagement Al Omrane Tamesna aura pour objet :

- la réalisation d'une ville nouvelle à Sidi Yahia de Zaers dénommée Tamesna ;
- la supervision et la coordination des travaux d'infrastructure et d'aménagement ;
- la promotion de la ville nouvelle ;
- la commercialisation des blocs semi-équipés.

Le plan d'affaires de cette société prévoit à l'horizon 2010, la réalisation d'un chiffre d'affaires cumulé de 1.090 millions DH et un résultat net bénéficiaire cumulé de 99 millions DH.

B.0. n° 5436 du 6 juillet 2006

Marché des capitaux

Prises de participation

Décret n° 2-06-314 du 16 juin 2006 autorisant la société CDG développement, filiale de la Caisse de dépôt et de gestion à prendre une participation dans le capital de la société anonyme dénommée "Société forestière CDG".

La société CDG développement, filiale de la Caisse de dépôt et de gestion, est autorisée à prendre une participation de 70 % dans le capital de la société anonyme dénommée "Société forestière CDG", pour un montant de 3,5 millions DH.

B.0. n° 5436 du 6 juillet 2006

Décret n° 2-06-315 du 16 juin 2006 autorisant la Caisse de dépôt et de gestion à prendre une participation dans le capital de la société anonyme dénommée "Fonds Maroc Forêts".

La Caisse de dépôt et de gestion (CDG) est autorisée à prendre une participation de 51 % dans le capital de la société anonyme dénommée "Fonds Maroc Forêts" pour un montant de 153 millions DH.

B.0. n° 5436 du 6 juillet 2006

Décret n° 2-06-376 du 24 juillet 2006 autorisant la Banque centrale populaire, la société CDG développement et le Crédit agricole du Maroc à prendre une participation dans le capital de la "Société maroco-canarienne d'études et d'investissement" (SMCEI).

La Banque centrale populaire, la société CDG développement et le Crédit agricole du Maroc sont autorisés à prendre une participation, dans la limite de 8% chacun, dans le capital de la "Société maroco-canarienne d'études et d'investissement".

B.0. n° 5448 du 17 août 2006

Décret n° 2-06-385 du 1er août 2006 autorisant la Caisse de dépôt et de gestion à prendre une participation dans le capital de la "Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication" "SWIFT".

La Caisse de dépôt et de gestion est autorisée à prendre une participation dans le capital de la société coopérative à responsabilité limitée, de droit belge, dénommée "Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication", correspondant à une action dudit capital au prix de 2440 euros.

B.0. n° 5448 du 17 août 2006

Création de la société anonyme dénommée " Fonds Capital Carbone Maroc " par la Caisse de dépôt et de gestion

Décret n° 2-06-375 du 24 juillet 2006 autorisant la Caisse de dépôt et de gestion, à créer la société anonyme dénommée "Fonds Capital Carbone Maroc".

La Caisse de dépôt et de gestion (CDG) est autorisée à créer la société anonyme dénommée "Fonds Capital Carbone Maroc", avec un capital social initial de 100 millions de dirhams. Ce capital entièrement souscrit par la Caisse de dépôt et de gestion sera ouvert à d'autres investisseurs nationaux et étrangers et pourra atteindre 250 millions de dirhams. La gestion du fonds sera assurée par la société anonyme "Accès Capital Atlantique" (ACASA), filiale à 100% de la Caisse de dépôt et de gestion et gestionnaire, actuellement, du Fonds Accès Capital Atlantique Maroc.

B.O. n° 5448 du 17 août 2006

Monnaie, Crédit et Banque

SM le Roi reçoit le Wali de Bank Al Maghrib

SM le Roi, a reçu le 20 juillet 2006, au Palais Royal de Casablanca, M. Abdellatif Jouahri, wali de Bank Al Maghrib, qui a présenté au Souverain le rapport de l'Institut d'émission sur la situation économique, monétaire et financière du pays au titre de l'année 2005.

Liste des établissements de crédit et des banques offshore agréés, arrêtée au 30 juin 2006, établie en application des dispositions de l'article 41 de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, promulguée par le dahir n° 1-05-178 du 14 février 2006.

- Etablissements de crédit agréés en qualité de banques :

Dénomination sociale	Arrêté ou décision portant agrément	Adresse du siège social
Arab Bank Plc	Arrêté n° 551-98 du 7 moharrem 1419 (4 mai 1998)	174, Boulevard Mohamed V - Casablanca
Attijariwafa Bank	Arrêté n° 2269-03 du 27 chaoual 1424 (22 décembre 2003)	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
Bank Al-Amal	Arrêté n° 2348-94 du 14 rabii I 1415 (23 août 1994)	288, Boulevard Mohamed Zerktouni - Casablanca
Banque Centrale Populaire «B.C.P»	Arrêté n° 2348-94 du 14 rabii I 1415 (23 août 1994)	101, Boulevard Mohamed Zerktouni - Casablanca

Banque Marocaine du Commerce Extérieur "BMCE Bank"	Arrêté n° 2348-94 du 14 rabii I 1415 (23 août 1994)	140, Avenue Hassan II (20000) Casablanca
Banque Marocaine pour le Commerce et l'industrie "B.M.C.I"	Arrêté n° 2348-94 du 14 rabii I 1415 (23 août 1994)	26, Place des Nations Unies - Casablanca
Banque Populaire du Centre Sud	Arrêté n° 1481-99 du 24 jourmada II 1420 (05 octobre 1999)	Avenue Hassan II - (80000) Agadir
Banque Populaire de Casablanca	Arrêté n° 2348-94 du 14 rabii I 1415 (23 août 1994)	Espace porte d'Anfa, 2, Angle Bd d'Anfa et avenue Moulay Rachid - Casablanca
Banque populaire d'El Jadida-safi	Arrêté n° 1232-03 du 23 rabii II 14240 (24 juin 2003)	Boulevard jamia Al Arabia -El Jadida
Banque populaire de Fès-Taza	Arrêté n° 1234-03 du 23 rabii II 1424 (24 juin 2003)	Angle rue Allal Loudyi et rue Abdelali Benchekroun - Fès
Banque Populaire de Laâyoune	Arrêté n° 2348-94 du 14 rabii I 1415 (23 août 1994)	9, Boulevard Mohamed V - Laâyoune
Banque Populaire de Marrakech - Beni Mellal	Arrêté n° 1233-03 du 23 rabii II 1424 (24 juin 2003)	Avenue Abdelkrim Khattabi - Marrakech

Dénomination sociale	Arrêté ou décision portant agrément	Adresse du siège social
Banque populaire de Meknès	Arrêté n° 2348-94 du 14 rabii I 1415 (23 août 1994)	4, rue d'alexandrie - Meknès
Banque Populaire de Nador - Al Hoceima	Arrêté n° 2321-03 du 1 ^{er} kaada 1424 (25 décembre 2003)	113, Boulevard Al Massira - Nador
Banque Populaire d'Oujda	Arrêté n° 2348-94 du 14 rabii I 1415 (23 août 1994)	Boulevard Derfoufi - Oujda
Banque Populaire de Rabat	Arrêté n° 2348-94 du 14 rabii I 1415 (23 août 1994)	3, Avenue de Tripoli - Rabat
Banque Populaire de Tanger-Tétouan	Arrêté n° 457-99 du 18 hijja 1419 (05 avril 1999)	76, Avenue Mohamed V - Tanger
CDG Capital	Arrêté n° 284-06 du 11 moharrem 1427 (10 février 2006)	Place Moulay El Hassan - immeuble Mamounia. - Rabat
Crédit agricole du Maroc "CAM"	Arrêté n° 2348-94 du 14 rabii I 1415 (23 août 1994)	2, avenue d'Alger - Rabat

Casablanca Finance Markets	Arrêté n° 1391-98 du 14 safar 1419 (9 juin 1998)	5-7, rue Ibnou Toufail - Casablanca
Citibank Maghreb	Arrêté n° 2348-94 du 14 rabii I 1415 (23 août 1994)	Lotissement Attaoufik - Imm. 1 - ensemble immobilier Zenith Millinium Sidi Maârouf Casablanca
Crédit Immobilier et Hôtelier "C.I.H"	Arrêté n° 2348-94 du 14 rabii I 1415 (23 août 1994)	187, avenue Hassan II - Casablanca
Crédit du Maroc	Arrêté n° 2348-94 du 14 rabii I 1415 (23 août 1994)	48-58, Boulevard Mohamed V - Casablanca
Fonds d'Equipement Communal "F.E.C"	Arrêté n° 2549-96 du 14 chaâbane 1417 (25 décembre 1996)	Angle Avenue Ben Barka et Avenue Annakhil - Hay Ryad Rabat
Mediafinance	Arrêté n° 1972-95 du 21 safar 1416 (20 juillet 1995)	3, rue Bab Mansour - espace porte d'Anfa. Casablanca
Société Générale Marocaine de Banques "S.G.M.B"	Arrêté n° 2348-94 du 14 rabii I 1415 (23 août 1994)	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
Union Marocaine de Banques "U.M.B"	Arrêté n° 2348-94 du 14 rabii I 1415 (23 août 1994)	36, rue Tahar Sebti - Casablanca

II - Etablissements de crédit agréés en qualité de sociétés de financement

A - Sociétés de crédit à la consommation

Dénomination sociale	Arrêté ou décision portant agrément	Adresse du siège social
Assalaf Chaâbi(*)	Arrêté n° 1298-96 du 14 safar 1417 (1 ^{er} juillet 1996) modifié et complété par l'arrêté n° 594-97 du 25 kaâda 1417 (4 avril 1997)	3, Rue d'Avignon - Casablanca
BMCI Crédit CONSO	Décision du Gouverneur de Bank Al Maghrib n° 02-06 du 17 rabii II 1427 (15 mai 2006).	30, Av. des FAR Casablanca
CETELEM Maroc(*)	Arrêté n° 1731-96 du 2 jourmada I 1417 (16 septembre 1996) modifié et complété par l'arrêté n° 1397-04 du 11 jourmada II 1425 (29 juillet 2004)	30, Avenue des Forces Armées Royales Casablanca
Dar Salaf S.A	Arrêté n° 1409-98 du 15 safar 1419 (10 juin 1998)	207, Boulevard Zerktoni - Casablanca
DIAC Salaf(*)	Arrêté n° 1302-96 du 14 safar 1417 (1 ^{er} juillet 1996)	32, Boulevard de la Résistance - Casablanca

OMNIUM Financier pour l'achat à Crédit "FINACRED"	Arrêté n° 1094-96 du 12 moharrem 1417 (30 mai 1996)	18, Rue de Rocroy, Belvédère - Casablanca
SALAFIN(*)	Arrêté n° 855-97 du 2 moharrem 1418 (9 mai 1997)	Zenith Millenium, Immeuble 8, Sidi Maârouf Casablanca
Salaf Al Moustakbal S.A.	Arrêté n° 1295-96 du 14 safar 1417 (1 ^{er} juillet 1996)	20, Boulevard de La Mecque - Laâyoune
Société Africaine Louifak pour l'achat et le financement à crédit "SALAF"(*)	Arrêté n° 1297-96 du 14 safar 1417 (1 ^{er} juillet 1996) modifié et complété par l'arrêté n° 2486-96 du 1 ^{er} chaâbane 1417 (12 décembre 1996)	12, Rue Abou Al Hassan Al Achaari - Casablanca
Société de crédit à la consommation "TASLIF"(*)	Arrêté n° 994-96 du 27 hija 1416 (16 mai 1996) modifié et complété par l'arrêté n° 549-97 du 18 kaâda 1417 (28 mars 1997)	29, Boulevard Moulay youssef - Casablanca
Société de financement d'achats à crédit "SOFAC CREDIT"(*)	Arrêté n° 1398-96 du 29 safar 1417 (16 juillet 1996) modifié et complété par l'arrêté n° 547-97 du 18 kaâda 1417 (28 mars 1997)	161, Avenue Hassan II - Casablanca
Société de financement nouveau à crédit "FNAC"(*)	Arrêté n° 1373-96 du 24 safar 1417 (11 juillet 1996)	Sahat Rabia Al Adaouia, Résidence Kays Agdal - Rabat

Dénomination Sociale	Arrêté ou décision portant Agrément	Adresse du siège social
Société d'équipement domestique et ménager "CREDIT-EQDOM"(*)	Arrêté n° 2459-96 du 28 rejeb 1417 (10 décembre 1996)	127, Angle Bd Zerktoni et rue Ibnou Bouraïd - 20100 Casablanca
Société NORDAFRICAINNE DE CREDIT "SONAC"(*)	Arrêté n° 1544-96 du 15 rabii I 1417 (1 ^{er} août 1996) modifié et complété par l'arrêté n° 551-97 du 18 kaâda 1417 (28 mars 1997)	29, Boulevard Mohamed V - Fès
Société pour le développement des achats à Crédit "ACRED"(*)	Arrêté n° 1209-96 du 1 ^{er} safar 1417 (18 juin 1996)	79, Avenue Moulay Hassan 1 ^{er} - Casablanca
Société régionale de crédit à la consommation "SOREC-CREDIT"(*)	Arrêté n° 1833-96 du 9 joumada I 1417 (23 septembre 1996) modifié et complété par l'arrêté n° 424-97 du 7 kaâda 1417 (17 mars 1997)	256, Bd Zerktoni - Casablanca
Société Safa de financement et de crédit "SAFACRED"	Arrêté n° 2134-95 du 10 rabii I 1416 (8 août 1995)	1, Place Bandoeng - Casablanca

Sogefinancement	Arrêté n° 33-04 du 15 kaada 1424 (8 janvier 2004)	127, Boulevard Zerktouni - Casablanca
Wafasalaf(*)	Arrêté n° 1211-96 du 1 ^{er} safar 1417 (18 juin 1996)	Angle rue Jenner et Boulevard Abdelmoumen Casablanca

B - Sociétés de crédit-bail

Dénomination sociale	Arrêté ou décision portant agrément	Adresse du siège social
Chaâbi Leasing(*)	Arrêté n° 1195-99 du 22 rabii II 1420 (5 août 1999)	3, Rue d'Avignon - Casablanca
BMCI - LEASING(*)	Arrêté n° 1296-96 du 14 safar 1417 (1 ^{er} juillet 1996)	Angle Rue Normandie et Rue Ibnou Fariss - Casablanca
Compagnie marocaine de location d'équipements "MAROC-LEASING"(*)	Arrêté n° 1219-96 du 2 safar 1417 (19 juin 1996)	Résidence El Manar, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
Crédit du Maroc Leasing "CDML"(*)	Arrêté n° 2209-96 du 23 jourmada II 1417 (5 novembre 1996) modifié et complété par l'arrêté n° 1210-97 du 5 jourmada II 1418 (8 octobre 1997)	201, Bd Zerktouni - Casablanca
Société générale de Leasing du Maroc "SOGELEASE MAROC"(*)	Arrêté n° 1299-96 du 14 safar 1417 (1 ^{er} juillet 1996)	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
Société Maghrebine de Crédit -Bail (Leasing) "MAGHREBAIL"(*)	Arrêté n° 1210-96 du 1 ^{er} safar 1417 (18 juin 1996)	45, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFABAIL(*)	Arrêté n° 1220-96 du 2 safar 1417 (19 juin 1996)	1, Avenue Hassan II - Casablanca

C - Sociétés de Crédit Immobilier

Dénomination sociale	Arrêté ou décision portant agrément	Adresse du siège social
Attijari Immobilier(*)	Arrêté n° 1732-96 du 2 jourmada I 1417 (16 septembre 1996) (modifié et complété par l'arrêté n° 1390-98 du 14 safar 1419 (9 juin 1998)	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
Wafa Immobilier(*)	Arrêté n° 1097-96 du 12 moharrem 1417 (30 mai 1996) modifié et complété par l'arrêté n° 2488-96 du 1 ^{er} chaâbane 1417 (12 décembre 1996)	140, Boulevard Zerktouni - Casablanca

D - Sociétés d'affacturage

Dénomination sociale	Arrêté ou décision portant agrément	Adresse du siège social
Attijari Factoring	Arrêté n° 2962-94 du 18 jourmada I 1415 (24 octobre 1994)	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
Maroc Factoring(*)	Arrêté n° 1096-96 du 12 moharrem 1417 (30 mai 1996) modifié et complété par l'arrêté n° 2397-96 du 16 rejeb 1417 (28 novembre 1996)	243, Boulevard Mohamed V - Casablanca

E - Sociétés de gestion de moyens de paiement

Dénomination sociale	Arrêté ou décision portant agrément	Adresse du siège social
Centre Monétique Interbancaire	Arrêté n° 732-02 du 11 safar 1423 (25 avril 2002)	Espace porte d'Anfa, 8, Angle Bd d'Anfa et Avenue Moulay Rachid - 20050 Casablanca
Diner's Club du Maroc	Arrêté n° 2959-94 du 18 jourmada I 1415 (24 octobre 1994)	1, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
Interbank	Arrêté n° 2963-94 du 18 jourmada I 1415 (24 octobre 1994)	26, Rue du Mausolée - Casablanca
Wafa Cash	Arrêté n° 2961-94 du 18 jourmada I 1415 (24 octobre 1994)	15, Rue Driss Lahrizi - Casablanca

F - Sociétés de cautionnement

Dénomination sociale	Arrêté ou décision portant agrément	Adresse du siège social
Caisse Marocaine des Marchés "CMM"(*)	Arrêté n° 1300-96 du 14 safar 1417 (1 ^{er} juillet 1996)	12, Place des Alaouites - Rabat
Dar Ad-Damane	Arrêté n° 2958-94 du 18 jourmada I 1415 (24 octobre 1994)	288, Boulevard Zerktouni - Casablanca

(*) Société de financement habilitée à recevoir, du public, des fonds d'un terme supérieur à deux ans.

III - Banques off shore

Dénomination sociale	Arrêté ou décision portant agrément	Adresse du siège social
Attijari International Bank (Attijari I.B B.O.S)	Arrêté n° 2028-94 du 18 safar 1415 (28 juillet 1994)	58, Boulevard Pasteur - Tanger
Banque Internationale de Tanger - Banque Offshore (B.I.T B.O.S)	Arrêté n° 1121-92 du 15 moharrem 1413 (16 juillet 1992)	Angle Avenue Mohamed V et Rue Moussa Bnou Noussair Tanger
BMCI - Banque Offshore Groupe BNP (BMCI B.O.S)	Arrêté n° 230-93 du 19 rajeb 1413 (31 janvier 1993)	Boulevard Youssef Ben Tachfine et Angle Boulevard Madrid - Tanger
Chaâbi International Bank	Arrêté n° 1751-03 du 19 rajeb 1424 (16 septembre 2003)	Rue Cellini - Sidi Boukhari Tanger
Société Générale Tanger Offshore (S.G.T O.S)	Arrêté n° 495-01 du 16 hijja 1421 (12 mars 2001)	58, Boulevard Mohamed V - Tanger
Succursale Offshore de la BMCE (Succursale O.S BMCE)	Arrêté n° 853-01 du 1 ^{er} safar I 1422 (25 avril 2001)	Zone Franche, Port de Tanger B.P 513 Tanger

B.O. n° 5448 du 17 août 2006

Entrée de la GCE dans le capital du CIH

Le Groupe marocain Caisse de dépôt et de gestion (CDG) et le groupe français Caisse d'Epargne (GCE) ont signé, le 6 juillet 2006 à Casablanca, un accord sur l'entrée de la GCE dans le capital du Crédit immobilier et hôtelier (CIH) au Maroc, une structure commune - dont il détient 35% du capital. La Caisse de dépôt et de gestion (CDG) possède les 65% restants.

Pêche

Réglementation et ramassage des algues marines agarophytes de la catégorie "A" dans certaines zones maritimes de la méditerranée

Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n° 955-06 du 15 mai 2006 réglementant la pêche et le ramassage des algues marines agarophytes de la catégorie "A" dans certaines zones maritimes de la méditerranée et dans certaines zones du littoral atlantique.

B.O. n° 5436 du 6 juillet 2006

Interdiction temporaire de pêche et de ramassage des coquillages dans la baie de Dakhla

Arrêtés du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n°s 1001, 1002-06 du 24 mai 2006 relatifs respectivement à l'interdiction temporaire de pêche et de ramassage des coquillages à compter du 1^{er} août au 30 novembre 2006 et à l'interdiction de pêche et de ramassage des palourdes pour une durée d'une année à compter du 6 juillet 2006 dans la baie de Dakhla, située au nord de la latitude 23°35' Nord (la pointe de la Sarga).

B.O. n° 5436 du 6 juillet 2006

Interdiction temporaire de pêche et de ramassage des algues marines sur certaines zones du littoral atlantique

Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches de maritimes n° 1275-06 du 30 juin 2006 relatif à l'interdiction temporaire de pêche et ramassage des algues marines sur certaines zones du littoral atlantique.

La pêche et le ramassage des algues marines sont interdits au large des côtes atlantiques comprises entre les parallèles 33° 11,4' Nord (Souk Moulay Abdellah) et 33° 10' Nord (Port d'El Jorf Lasfar) du 6 juillet au 30 septembre 2006.

B.O. n° 5436 du 6 juillet 2006

Signature à Bruxelles de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre le Maroc et l'UE

L'Union européenne et le Royaume du Maroc ont procédé, le 26 juillet 2006 à Bruxelles, à la signature de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche.

Privatisation

Transfert de la société " Régie des tabacs " au secteur privé

Décret n° 2-06-406 du 7 août 2006 décidant le transfert au secteur privé de 20% du capital de la société "Régie des tabacs".

Sont cédées à "ALTADIS", société anonyme au capital social de 161.532.855,60 euros, ayant son siège social à Madrid, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Madrid, sous le numéro M-13631, un million quatre cent vingt-trois mille neuf cent quatre vingt-dix neuf (1.423.999) actions détenues par l'Etat marocain, représentant 20% du capital de la société "Régie des tabacs".

Le transfert a lieu moyennant le paiement du prix de quatre milliards et vingt millions de dirhams (4.020.000.000 DH).

B.O. n° 5448 du 17 août 2006

La Société Marocaine du Thé et du Sucre cédée à Holmarcom

La Commission des transferts des entreprises publiques privatisables a décidé, le 18 juillet 2006, l'attribution au profit de la société Holding Marocaine Commerciale et Financière (HOMARCOM), de la totalité du capital de la Société Marocaine du Thé et du Sucre "SOMATHES" pour un prix de 539 millions de dirhams.

Réglementation des prix

Arrêté du ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et générales n° 1309-06 du 4 juillet 2006 fixant la liste des produits et services dont les prix sont réglementés.

la réglementation des prix qui entre en vigueur à compter du 6 juillet 2006 concerne les produits et services ci-après :

Farine nationale de blé tendre ;
Sucre ;
Tabac manufacturé ;
Electricité ;
Eau potable ;
Assainissement liquide ;
Combustibles liquides et gazeux ;
Transport routier de voyageurs ;
Transport urbain de personnes ;
Produits pharmaceutiques et à usage vétérinaire ;
Actes et services médicaux dans le secteur médical privé ;
Actes pratiqués par les sages-femmes, infirmiers et infirmières du secteur privé ;
Livres scolaires ;
Actes des huissiers de justice ;
Actes hébraïques.

B.0. n° 5436 du 6 juillet 2006

Nomination

Nomination de secrétaire général de la Caisse de dépôt et de gestion

Décret n° 2-06-304 du 16 juin 2006 portant nomination de M. Ali Harraj en qualité de secrétaire général de la Caisse de dépôt et de gestion.

B.0. n° 5436 du 6 juillet 2006